



# LE DEVOIR

## L'activiste canadien Jaggi Singh est stoppé à Tel-Aviv

Il a été placé en détention après avoir refusé de quitter Israël

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

L'activiste pro-palestinien Jaggi Singh est détenu depuis hier soir à Tel-Aviv et il tente d'arracher un difficile droit d'entrée en Israël par la voie des tribunaux.

M. Singh a été questionné par les douanes israéliennes dès son atterrissage à l'aéroport Ben-Gourion, hier matin à Tel-Aviv. Les autorités lui refusent l'accès en Israël pour des raisons de sécurité.

L'activiste antimondialisation, qui s'est découvert récemment des sympathies pour la cause palestinienne, s'est envolé de Montréal samedi soir avec l'intention de se rendre dans la bande de Gaza et en Cisjordanie pour observer les violations de droits de l'homme attribuées à l'armée israélienne.

Jaggi Singh, un des leaders de la contestation lors du Sommet des Amériques, à Québec, et de celui de l'APEC, à Vancouver, refuse de quitter le pays de façon volontaire. Il a retenu les services d'un avocat, Shamai Leibowitz, afin de lutter contre son expulsion.

M. Leibowitz a obtenu une injonction de la Cour suprême d'Israël, hier soir à Jérusalem, afin de suspendre temporairement la procédure d'expulsion. Il plaidera la cause sur le fond ce matin. La position des autorités est claire: elles veulent forcer Jaggi Singh, 29 ans, à reprendre l'avion pour le Canada dans les plus brefs délais. «*Ils n'ont donné aucune raison [pour refuser l'entrée]. Ils n'ont montré aucune preuve que M. Singh est venu en Israël pour troubler l'ordre et la paix*», a commenté M. Leibowitz.

VOIR PAGE A 8: SINGH

### Cour suprême

## La marijuana au cœur d'un dialogue avec le politique

La Cour suprême a encore causé des surprises vendredi, en repoussant au printemps le procès attendu de la Loi sur la possession et le trafic de marijuana. Les positions contradictoires défendues par le ministre de la Justice, Martin Cauchon, et les avocats de son ministère ont invité les neuf juges à la patience. Une décision unique et controversée témoignant du «nouvel ordre» régnant au plus haut tribunal du pays.

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Avec son complet tout de chanvre tissé, David Malmo-Levine voulait en découdre avec la loi interdisant la possession et le trafic de marijuana vendredi. L'avocat anti-prohibitionniste John Conroy aussi. Même les procureurs fédéraux étaient prêts à justifier leur position, à savoir que les interdits doivent rester en place parce qu'on ne connaît pas tous les dangers de l'herbe folle. Seule la Cour suprême n'était pas prête.

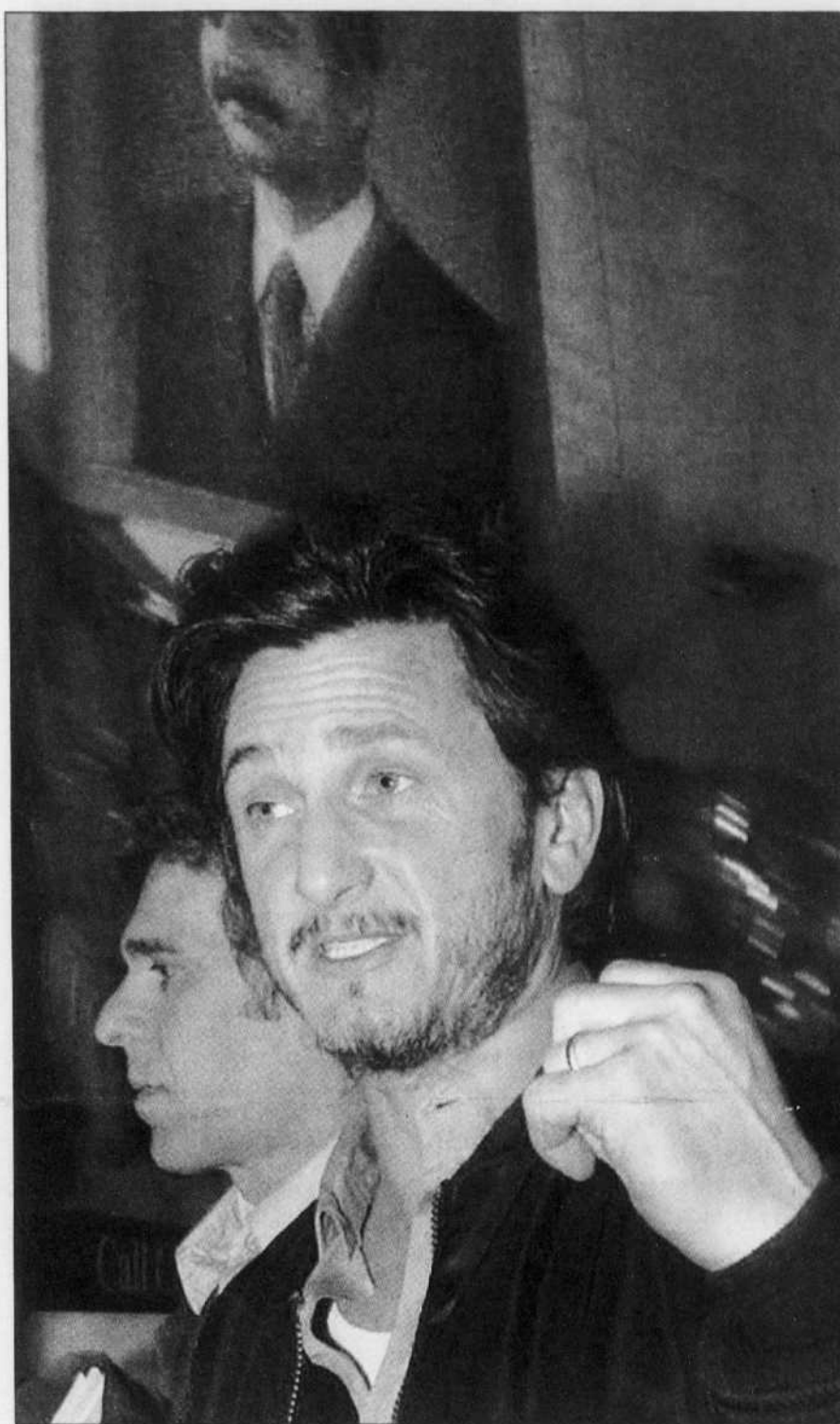
Les neuf juges de la Cour suprême sont réputés pour répondre à toutes les questions de droit, mais vendredi, ils étaient plutôt déroutés par la tournure des événements. Les avocats du ministère de la Justice affirment que la marijuana «*n'est pas une substance bénigne*» tandis que leur patron, le ministre Martin Cauchon, se dit prêt à décriminaliser la possession de marijuana en quantités inférieures à 30 grammes dès le début 2003.

VOIR PAGE A 8: MARIJUANA

### INDEX

7 78313 00064 1	Annances ..... B 5	Idées ..... A 7
	Avis publics .. B 4	Météo ..... B 4
	Convergence .. B 7	Monde ..... A 5
	Culture ..... B 8	Mots croisés .. B 4
	Économie ..... B 1	Religions ..... B 6
	Éditorial ..... A 6	Sports ..... B 4
	Fonds ..... B 2	Télévision ..... B 7

## Sean Penn le pacifiste



REUTERS

EN VISITE à Bagdad, Sean Penn a critiqué hier l'attitude «déroutante» de son pays sur l'Irak, notamment en raison du refus de Washington de divulguer les preuves qu'il affirme détenir sur la présence d'armes de destruction massive en Irak. Opposé à la guerre, l'acteur et réalisateur américain est à Bagdad depuis vendredi à l'initiative de l'Institut pour l'exactitude publique (IPA, Institute for Public Accuracy), un institut d'analyse basé à Washington. Pendant ce temps, sur le terrain, les experts de l'ONU, qui ont reçu hier des inspecteurs en renfort, multipliaient les inspections-surprises, tandis qu'à Londres les opposants au régime de Bagdad tentaient de gommer leurs divergences pour s'entendre sur l'après-Saddam Hussein. Nos informations en page A 5.

### L'ENTREVUE

## La médiation suprême

La juge Louise Otis croit que la moitié des litiges privés pourraient être réglés par la justice négociée

Contre toute attente, Louise Otis ne s'est pas retrouvée à la Cour suprême cet été. «J'ai eu un petit pincement au cœur», dit-elle pour la première fois publiquement. Mais la juge de la Cour d'appel du Québec a d'ores et déjà laissé sa marque dans le si strict monde judiciaire. Sa révolution: des juges qui mettent la main à la pâte pour éviter des procès longs, coûteux, déchirants.

JOSÉE BOILEAU  
LE DEVOIR

Depuis cinq ans, Louise Otis fait s'asseoir dans une simple salle, en face de juges sans toge de la Cour d'appel, des gens qui parfois ne se parlaient plus que par l'entremise de leurs avocats. On prend un café, on discute, on essaie de part et d'autre de lâcher du lest. Le processus s'appelle la médiation judiciaire et il est d'une redoutable efficacité: une séance, rarement plus. Pourtant, les deux parties sont souvent au bout du rouleau. C'est dire leur surprise, et leur contentement, quand, au bout de trois ou quatre heures, elles ressortent avec une entente, comme ça arrive dans plus de 80 % des cas.

L'affaire est un succès tel que le système s'est répandu à la Cour supérieure du Québec, intéresse des magistrats d'une foule de pays (le dernier en date: le Mali) et a valu à Louise Otis un prestigieux prix américain en matière de conciliation.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Louise Otis

Il faut pourtant la travailler un peu pour qu'elle s'attribue des mérites. Elle dira plutôt que, sans son juge en chef de l'époque, Pierre Michaud, rien de cela ne serait arrivé. Et rien n'aurait pu survivre sans la fabuleuse équipe («mes filles bienveillantes») qui l'entoure. Et rien ne pourrait continuer sans

les juges qui se sont joints à elle.

Reste que l'instauration de la médiation judiciaire au Québec, c'est son idée, et que la première année de sa mise en place, en 1997, elle fut la seule à supporter la double tâche: siéger dans les causes habituelles et mener des séances de conciliation.

Elle était toutefois prête à bien des choses pour que justice soit mieux rendue. Elle l'avait déjà prouvé comme juge de la Cour supérieure, où elle a siégé de 1990 à 1993. Elle et son collègue Robert Pidgeon avaient instauré, à Rimouski, un système de justice sur rendez-vous — qui n'a pas eu de suite lorsque tous deux sont partis.

### L'expérience japonaise

Mais c'est à la Cour d'appel, où elle a d'abord siégé à Québec, qu'elle mesure à quel point les tribunaux ne peuvent pas tout régler, surtout quand le temps a passé. Pourquoi, alors, ne pas s'inspirer de l'expérience japonaise?

VOIR PAGE A 8: OTIS

## Arafat accuse ben Laden de nuisance

Sharon interdit de nouveau au chef palestinien d'assister à la messe de minuit

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE ET ASSOCIATED PRESS

Yasser Arafat accuse le chef du réseau al-Qaïda, Oussama ben Laden, d'exploiter la cause palestinienne, alors qu'il n'a «jamais aidé» les Palestiniens et agit «contre leurs intérêts».

«Je lui dis de cesser de se cacher derrière la cause palestinienne», a déclaré le président de l'Autorité palestinienne, dans une interview publiée hier par le journal londonien *Sunday Times*. «Pourquoi Ben Laden se met-il maintenant à parler de la Palestine? Il ne nous a jamais aidés», a-t-il ajouté.

M. Arafat a ajouté que Ben Laden «agissait dans un terrain totalement différent et contre nos intérêts». Il s'est affiché en entrevue comme «le premier dirigeant [du monde arabe] à tenir tête à Ben Laden».

Interrogé sur la sympathie dont Oussama ben Laden bénéficierait parmi des jeunes de Gaza et de Cisjordanie, il a répondu: «Ces jeunes ne savent pas vraiment qui est Ben Laden.»

«Nous sommes contre toute tentative d'attentat visant des civils israéliens — des civils quels qu'ils soient», a précisé M. Arafat.



Yasser Arafat

VOIR PAGE A 8: ARAFAT

### PARIS

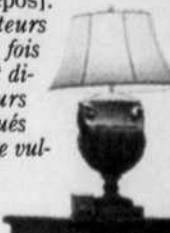
## Vaincre l'insomnie sans pilules

Des chercheurs proposent aux insomniaques de revoir leurs stratégies

PAULINE GRAVEL  
LE DEVOIR

Paris — Selon des estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 20 à 30 % de la population adulte souffre d'insomnie ou du moins se plaint de mal dormir. Et pour près de quatre insomniaques sur cinq, les difficultés qu'ils éprouvent à tomber dans les bras de Morphée sont chroniques. L'une des principales formes d'insomnie chronique, dite psychophysique, serait vraisemblablement entretenue par de mauvaises habitudes de sommeil développées par la personne insomniaque. Or, des thérapies comportementales et cognitives (TCC) peuvent corriger ces comportements indésirables et permettre aux insomniaques de recouvrer un sommeil de loir.

Comme son nom l'indique, l'insomnie psychophysique sous-entend que les personnes qui en sont atteintes possèdent une vulnérabilité physiologique qui les prédispose aux troubles du sommeil, mais qu'une composante comportementale participe également au problème. «Chez des personnes, les mécanismes du sommeil sont moins stables», a expliqué le Dr Eric Laine de la Consultation du sommeil de l'Hôpital européen Georges Pompidou à Paris à l'occasion des Journées scientifiques de l'Association française de thérapie comportementale et cognitive qui se tenait à Paris ce week-end. «Tant que les facteurs de stress ne dépassent pas leur seuil de vulnérabilité, aucune manifestation de l'insomnie n'apparaît. Mais lorsque ces personnes vivent un événement particulièrement éprouvant, tel qu'un deuil ou un traumatisme, qui provoque une insomnie, elles modifient leurs comportements par rapport au sommeil [dans le but de surmonter leur manque de repos]. Or ces changements sont des facteurs qui entretiennent l'insomnie. Une fois que les éléments déclencheurs ont diminué, voire disparu, ces facteurs d'entretien se sont souvent accentués et contribuent à dépasser le seuil de vulnérabilité des sujets.»



VOIR PAGE A8: INSOMNIE

## • LES ACTUALITÉS •

Décision finale d'Ottawa prévue pour ce printemps

## Les pêcheurs gaspésiens craignent un moratoire complet sur la morue

THIERRY HAROUN  
COLLABORATION  
SPÉCIALE

**Percé** — Les pêcheurs gaspésiens vivent dans l'expectative depuis que le fédéral menace d'imposer, dès le printemps prochain, un moratoire complet sur le poisson de fond dans le golfe du Saint-Laurent.

Tous s'entendent pour dire qu'un tel moratoire sera lourd de conséquences non seulement pour l'industrie de la pêche, mais aussi pour l'ensemble de l'économie gaspésienne. L'appréhension des Gaspésiens est donc palpable, d'autant plus que les stigmates du dernier moratoire (1993-1997) sont encore présents dans le tissu social de la Gaspésie.

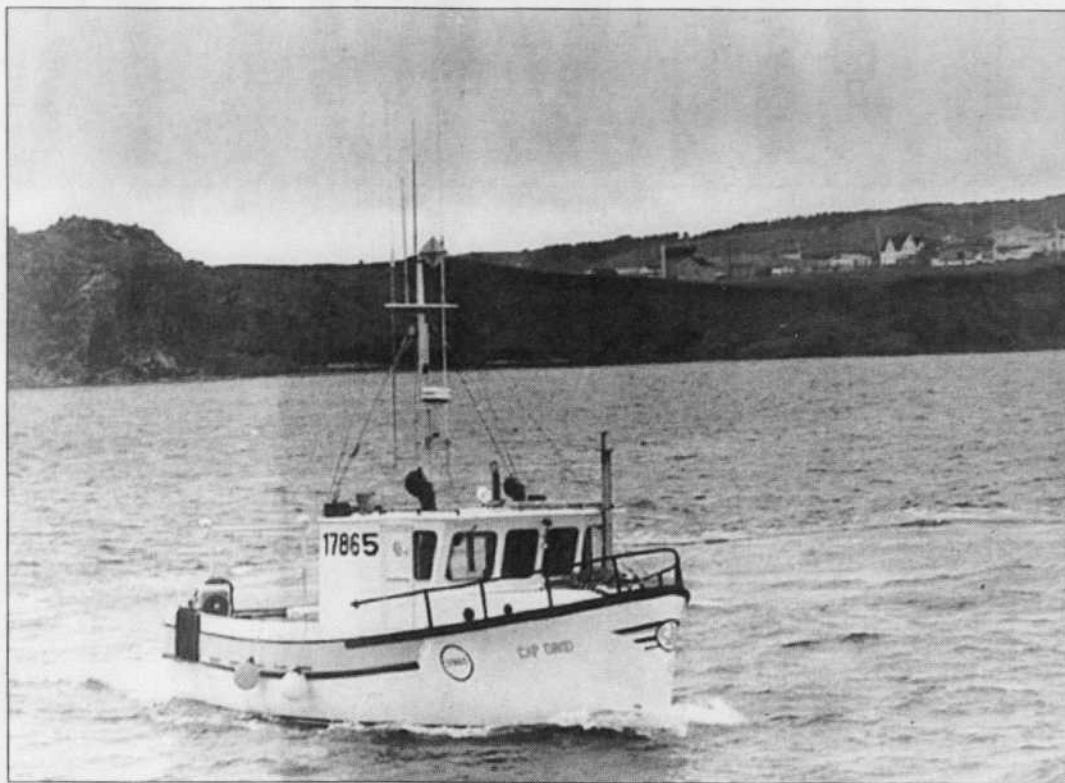
En Gaspésie seulement, on estime que 800 emplois directs (pêcheurs et travailleurs d'usines) et près de 300 emplois indirects seront perdus dans l'éventualité d'un nouveau moratoire. Ce qui, par conséquent, fera perdre près de huit millions de dollars à l'économie gaspésienne.

Malgré ces chiffres, le député de Matapédia-Matane et porte-parole en matière de Pêches, Jean-Yves Roy, s'est dit «en faveur d'un moratoire complet» lors d'une entrevue accordée au *Devoir*.

Le député bloquiste s'en remet aux évaluations scientifiques qui prétendent que le stock de morue est en constante baisse. «Si la ressource ne se régénère pas, dit-il, vous n'avez plus qu'une seule façon de faire, c'est d'imposer un moratoire complet», tout en soulignant par contre que le fédéral accouche par la même occasion d'un véritable programme de reconstruction économique.

### Pour le statu quo

Des propos qui ont fait bondir Gilles Champoux, de l'Association des capitaines-propriétaires de la Gaspésie, qui, au contraire, exhorte le fédéral à maintenir le statu quo afin de protéger les acquis. Ce dernier trouve «étonnant» qu'un député se prononce aussi



SOURCE AGRICULTURE, PÊCHES ET ALIMENTATION

En Gaspésie seulement, on estime que 800 emplois directs (pêcheurs et travailleurs d'usines) et près de 300 emplois indirects seront perdus dans l'éventualité d'un nouveau moratoire sur le poisson de fond.

rapidement alors que les négociations entre les provinces et le fédéral sont en cours.

De plus, selon les témoignages recueillis par son association auprès des pêcheurs, ceux-ci estiment que la ressource est suffisamment abondante pour maintenir le quota actuel.

Depuis 1998, le quota de pêche à la morue accordé à la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est de l'ordre de 1500 tonnes.

M. Champoux ajoute, par ailleurs, que si le fédéral «impose un moratoire unilatéralement et arbitrairement, il faudrait avoir quelque chose devant nous pour ne pas tomber dans le marasme dans lequel on était en 1993, alors qu'ils [le fédéral] sont arrivés avec des mesures farfelues comme mettre des hommes de soixante ans devant des ordinateurs».

De son côté, le directeur général du Regroupement des pêcheurs professionnels de la Gaspésie, Onil Cloutier, s'oppose à son tour à un moratoire absolu, mais il reconnaît toutefois qu'il faudra exploiter la ressource avec des équipements plus sélectifs, c'est-à-dire plus écologiques.

M. Cloutier recommande d'autre part d'augmenter la chasse aux phoques qui sont, selon lui, «des prédateurs plus redoutables» qu'on ne le croit. «Ça fait dix ans qu'on le dit, ça ne sert strictement à rien d'amorcer une initiative de sauvetage de la morue sans toucher aux phoques. S'ils [le fédéral] ne veulent pas toucher aux phoques, c'est qu'ils ne veulent pas sauver la morue; c'est clair et net», souligne-t-il.

Même son de cloche à la Fédé-

ration des pêcheurs semi-hauturiers du Québec (FPSHQ). Selon la directrice-générale, Gabrielle Landry, l'augmentation de la chasse aux phoques est une condition sine qua non pour la survie de la morue. Celle-ci déplore d'ailleurs que le fédéral cède aux pressions internationales sur cette délicate question plutôt que d'être à l'écoute des pêcheurs. «Ce sont nos pêcheurs qui finissent par payer le prix», a-t-elle affirmé.

Par ailleurs, Mme Landry prévient qu'un moratoire complet, à l'instar du dernier, qui n'a pas, selon elle, donné les effets escomptés, aura pour conséquences de favoriser le marché noir.

Le ministre fédéral des Pêches et Océans, Robert G. Thibault, prendra une décision finale en mars prochain.

Grand Prix 24 heures de Tremblant

## 330 000 \$ recueillis pour la recherche sur le diabète juvénile

MARC DELBES  
PRESSE CANADIENNE

Plus de 500 000 personnes souffrent de diabète au Québec.

**Mont-Tremblant** — Même si les 330 000 \$ recueillis en fin de semaine lors du Grand Prix 24 heures de Tremblant ne représentent qu'une goutte d'eau dans l'océan des besoins visant à trouver un remède au diabète, la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile (FRDJ) se réjouit d'être associée à cet événement de prestige.

«C'est sans contredit l'événement qui offre le plus de visibilité à notre fondation», a reconnu le Dr David Kozloff, président du conseil des directeurs de la FRDJ, en parlant de cette course à relais d'une durée de 24 heures qui en était cette année à sa deuxième présentation dans la station des Laurentides.

«L'attrait médiatique exercé par la présence de Jacques Villeneuve nous permet d'atteindre énormément de personnes et d'établir de précieux contacts avec les hommes d'affaires. Les retombées sont énormes», a ajouté le Dr Kozloff, citant en exemple la photo de Villeneuve à la «une» de deux quotidiens montréalais, hier, associée à la cause du diabète juvénile.

Même si la recherche sur le diabète a fait des pas de géant ces dernières années, on investit toujours des millions de dollars dans la recherche au Canada.

«Présentement, des équipes de chercheurs canadiens bénéficient de subventions totalisant 12 millions. C'est plus que nous sommes capables de recueillir en dons au pays. Nous profitons donc de l'aide de fondations sœurs dans d'autres pays.»

### Des progrès en perspective

La recherche pour découvrir un remède au diabète juvénile a reçu un nouvel élan cet été avec l'inauguration à Montréal du Centre de remplacement des cellules sécrétrices d'insuline, subventionné par la FRDJ.

Avec les progrès réalisés en génétique, notamment avec les cellules souches, les chercheurs envisagent le jour prochain on l'on parviendra à guérir le diabète.

«Il y a deux ans, nous sommes parvenus à transplanter chez 10 patients adultes souffrant de diabète des îlots provenant du pancréas d'un donneur, a expliqué le Dr Kozloff. Ce procédé a permis de rétablir le niveau normal de production d'insuline chez les malades et, aujourd'hui, ils ne souffrent plus de diabète.»

Le défi consiste maintenant à trouver une façon de produire davantage de cellules sécrétrices d'insuline.

«Pour l'instant, ça prend deux donneurs pour avoir suffisamment de cellules souches pour soigner un malade, a poursuivi Kozloff. De plus, ce procédé exige la prise de médicaments anti-rejet, ce que nous déconseillons chez les jeunes patients.»

Le centre, rattaché à l'Université McGill et à l'Université de Montréal, s'emploiera à développer et augmenter la masse de cellules souches. Pour financer ces recherches, la FRDJ devra trouver 10 millions au cours des cinq prochaines années au Québec.

Achat de titres de Bombardier

## Monty et Kerr ignoraient l'arrivée de Paul Tellier

FRANÇOIS VÉZINA  
PRESSE CANADIENNE

Deux membres du conseil d'administration de Bombardier, qui ont récemment acheté des titres de la société, n'étaient pas au courant de la nomination de Paul Tellier à la direction de l'entreprise, a indiqué un porte-parole de Bombardier, hier.

Le quotidien *La Presse* avait révélé, dans son édition dominicale, que Jean Monty et John Kerr avaient respectivement acheté 40 000 et 10 000 actions de catégorie B, quelques jours avant que la nomination de M. Tellier soit rendue publique.

«[Les deux hommes] ont été informés [de la nomination de M. Tellier] seulement jeudi après-midi, vers 17h, en même temps que les autres membres du conseil d'administration, et après la fermeture des marchés», a déclaré la vice-présidente, affaires publiques, de

Bombardier, Dominique Dionne. La nomination de M. Tellier a été publiquement annoncée, le lendemain (vendredi), avant l'ouverture des marchés.

Mme Dionne a assuré que seulement deux personnes au sein de l'entreprise étaient au courant du changement de garde à la tête de Bombardier: le président du conseil d'administration, Laurent Beaudoin, et le président du comité de rémunération, Pierre Legendre. «Ils [MM. Monty et Kerr] n'avaient aucune connaissance du dossier», a-t-elle insisté.

La nouvelle de l'arrivée de M. Tellier, vendredi, a fait grimper le titre de Bombardier jusqu'à 6 \$. L'action a finalement clôturé à 5,50 \$, en hausse de 40 cents, un gain de 7,8 % pour la journée.

Mme Dionne a aussi mentionné que les membres du conseil d'administration pouvaient transiger, au cours de périodes bien définies, sur les titres de l'entreprise.

E N B R E F

### Montréal et ses cols bleus font la paix

(Le Devoir) — Il semble que le ton ait baissé entre la nouvelle Ville de Montréal et ses puissants cols bleus. Au cours d'une assemblée ordinaire, samedi après-midi, les représentants du syndicat des employés municipaux ont en effet laissé entendre à leurs quelque 6000 membres qu'ils espéraient parvenir à une entente de principe au début de la prochaine année. Pour leur premier contrat de travail commun, les cols bleus de Montréal réclament notamment la semaine de 35 heures en quatre jours et l'embauche d'employés supplémentaires pour le ramassage des ordures. Pour satisfaire à toutes ces demandes, la Ville devrait augmenter ses dépenses d'environ 35 millions. Même s'il affirme que c'est impossible, le maire Gerald Tremblay garde espoir d'en arriver à un règlement négocié.

tawa pour le logement social au Québec soit haussée de 100 millions, pour atteindre 389 millions. André Boisclair revendique ainsi 24 % des transferts plutôt que 18,5 % comme le propose le gouvernement fédéral.

### Ratification de Kyoto

(PC) — Le premier ministre Jean Chrétien doit signer officiellement aujourd'hui à Ottawa le document de ratification par le Canada du protocole de Kyoto, sur la réduction des gaz à effet de serre. Le document sera par la suite remis au ministre de l'Environnement, David Anderson, qui le déposera demain au siège des Nations unies à New York. Le document a été approuvé la semaine dernière par la Chambre des Communes, par 195 votes contre 77.

### Sommet pour Nez-Rouge

(PC) — Nez-Rouge a atteint un sommet enviable ce week-end: l'organisation a effectué le millionième rattachement de son histoire au Canada. Nez-Rouge a été fondé en 1984 à Québec par Jean-Marie De Koninck. Cet exploit survient au moment où trois bénévoles de l'organisme ont été blessés la nuit dernière à bord de leur véhicule escorte, sur le boulevard Hamel, à Québec.

## Québec fermerait trois des quatre hippodromes

PRESSE CANADIENNE

Le gouvernement québécois a l'intention de fermer trois des quatre hippodromes du Québec, pour tout concentrer à Montréal, a indiqué le *Journal de Montréal*, hier. C'est ce que révèle un document que s'approprie à remettre le gouvernement à la Société nationale du cheval de course et dont le *Journal de Montréal* a obtenu copie. Québec procéderait de la sorte afin de sauver l'industrie des courses de chevaux, en grande difficulté.

Les hippodromes de Québec, Trois-Rivières et Aylmer seraient fermés et transformés en «hippodromes» pour parieurs. L'Hippodrome de Montréal et les trois hippodromes verraient le nombre d'appareils de loterie vidéo de Loto Québec passer de 430 à 1500, dont 900 à Montréal et 300 à Québec.

La nouvelle inquiète vivement la Société du trot et amble du Québec qui n'a pas l'intention de

rester les bras croisés devant les mesures gouvernementales.

«On commence à nous donner les moyens pour nous redresser et on nous laisse tomber au milieu du redressement, a déclaré le secrétaire-trésorier de la Société, Daniel Harnois, à la chaîne LCN. Il est évident que nous ne laisserons pas fermer les hippodromes.»

Comme l'avait annoncé le ministre des Finances, Pauline Marois, en novembre, le gouvernement québécois mettra fin à l'aide financière au secteur des courses à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Depuis 1997, ce secteur a reçu annuellement environ 50 millions du gouvernement.

Pour sa part, Loto-Québec mettra fin aux privilèges consentis au secteur pour lui venir en aide, dont une commission supplémentaire de 28 % sur les bénéfices des appareils de loterie vidéo. En 2001-2002, la société d'État avait versé près de 24 millions aux hippodromes.

Sondage Léger Marketing

## Les Canadiens ne raffolent pas des partys de bureau

LIA LÉVESQUE  
PRESSE CANADIENNE

Les Canadiens raffolent des fêtes en famille, mais beaucoup moins des partys de bureau.

Un sondage Léger Marketing, dont les résultats ont été communiqués à la Presse Canadienne, révèle en effet que 92 % des Canadiens aiment faire la fête en famille.

D'une province à l'autre, la situation varie peu, oscillant entre 88 % dans les provinces de l'Atlantique à 95 % en Alberta. Quelque 89 % des Québécois apprécient ces fêtes de famille de Noël et du jour de l'An.

Les partys de bureau, cependant, plaisent beaucoup moins, puisque seulement 55 % des Canadiens disent les apprécier, les tiers affirmant catégoriquement ne pas les aimer. Au Québec, ce sont même 41 % des citoyens qui disent carrément ne pas aimer les partys de bureau. Il s'agit de la plus forte proportion au pays.

Par ailleurs, une majorité de ceux qui vont à une fête dans leur famille

se sentent plus ou moins obligés d'y aller dans la famille du conjoint. Le Québec fait cependant exception. Ainsi, 58 % des Canadiens se sentent obligés de participer à une fête dans la famille du conjoint, 42 % n'y voyant pas la nécessité. La proportion de répondants qui se sentent ainsi une obligation de réciprocité familiale grimpe même à 70 % dans les provinces de l'Atlantique.

Le Québec, comme c'est souvent le cas, pense différemment du reste du pays. Les proportions y sont inversées. Ainsi, seulement 41 % des citoyens se sentent une obligation de faire la fête dans la famille du conjoint, alors que 59 % ne perçoivent pas une telle contrainte.

Fait à noter, 23 % des Canadiens qui ont une belle-mère n'aiment pas aller dans une fête organisée par leur belle-mère. Il y a peu de différence entre les sexes à ce chapitre.

Le sondage a été réalisé auprès de 1529 Canadiens, du 3 au 8 décembre dernier. Il comporte une marge d'erreur de 2,5 %, 19 fois sur 20.

## Le Noël de Leucan



PATRICK SANFAÇON LE DEVOIR

VALÉRIE CASTONGUAY, 17 ans, a profité de la fête de Noël organisée par Leucan pour s'offrir un moment de détente bien mérité. Les massages gratuits offerts par l'organisme permettent aux enfants cancéreux de se réconcilier avec leur corps malmené par la maladie.

Grève possible

## Remous dans les transports new-yorkais

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Le syndicat des transports (TWU) et la direction des transports new-yorkais (MTA) tentaient toujours hier de s'entendre sur un accord salarial de trois ans, et notamment sur la revendication syndicale d'une hausse de 6 % des salaires pour les quelque 34 000 employés de la MTA.

Une menace de grève planait hier, risquant de paralyser bus et métro new-yorkais aujourd'hui,

si aucun accord salarial n'était trouvé avant minuit, entre syndicats et patronat.

Le climat s'est tendu avec une ordonnance judiciaire rendue vendredi qui rend la grève illégale pour les travailleurs du secteur public et autorise l'État à retenir deux jours de salaire par jour de grève.

Les discussions sont passées de «l'absence de négociations de bonne foi à la démonstration de mauvaise foi», a estimé le secrétaire général du TWU, Ed Watt.

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

Bijouterie  
Gambard  
Vente et service technique  
630-A RUE CARTIART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TEL. 866-5876

À OFFRIR  
Le Livre des livres  
MÉDIASPAUL



Chantal Hébert

## L'effet Charest bis?

Étonnantes élections complémentaires que celles qui se sont déroulées dans les circonscriptions fédérales de Berthier-Montcalm et de Lac-Saint-Jean-Saguenay, lundi dernier. Une semaine après le vote, chacun des deux principaux protagonistes continue de réclamer la vraie victoire pour son camp.

Le Bloc québécois, qui a remporté les deux sièges avec des majorités réduites mais assez solides pour faire l'envie de bien des députés ailleurs au Canada, y voit la preuve qu'il a des chances de survivre honorablement à une éventuelle défaite péquiste. Mais le Parti libéral, qui a vu son score augmenter par rapport à ses performances précédentes, décode plutôt dans sa deuxième place les signes annonciateurs d'un balayage en sa faveur au Québec.

Pour les stratèges libéraux, le vote constituait le dernier chapitre de l'ère Chrétien au Québec, une période de vaches maigres électorales sur lequel le parti s'attend à tourner résolument la page en échangeant son chef actuel pour Paul Martin. Dans l'entourage de Jean Chrétien la semaine dernière, on en était même à transposer l'augmentation du vote libéral dans les deux circonscriptions à l'ensemble du Québec pour conclure que le Bloc aurait de la difficulté à s'accrocher à une douzaine de sièges aux élections générales.

Les libéraux fédéraux ne sont pas les premiers à avoir tendance à vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Au moment de l'arrivée de Jean Charest dans l'arène québécoise, on donnait également le Parti québécois pour mort. Comme Paul Martin, M. Charest débarquait auréolé de popularité. On connaît la suite. Une fois à la tête du PLQ, la popularité de M. Charest s'est volatilisée. À ce jour, le Québec francophone continue de résister à ses attraits. Depuis le début de l'année, les électeurs qui se détournent du PQ s'en vont massivement à l'Action démocratique.

Il n'y a pas l'ombre d'une ADQ en devenir au palier fédéral. Le score minable des trois autres formations fédéralistes au scrutin de lundi dernier en témoigne. Au prochain scrutin fédéral, on assistera à un duel Bloc-PLC plutôt qu'à une lutte à trois, quatre ou cinq. À première vue, c'est une meilleure nouvelle pour le Bloc que pour les libéraux.

Au début de la campagne en vue des élections complémentaires, les organisateurs libéraux espéraient qu'en l'absence d'une solution de rechange équivalente à l'ADQ au niveau fédéral, les électeurs allaient se replier sur leurs candidats.

Cela ne s'est pas produit. À la place, ils sont massivement restés à la maison, dans une proportion de 72 % dans Berthier-Montcalm et 65 % dans Lac-Saint-Jean-Saguenay. La performance améliorée des libéraux dans ces deux circonscriptions tient à la décision de nombreux partisans bloquistes de ne pas se manifester plutôt qu'à un élan d'enthousiasme pour le PLC.

Pourtant, le jour même du scrutin, l'équipe Martin affichait sur son site Internet un sondage indiquant que les trois-quarts des Québécois avaient une opinion favorable de l'ancien ministre des finances. On y précisait que 38 % des partisans actuels du Bloc étaient résolus à voter pour un Parti libéral qui aurait M. Martin à sa tête.

Il faut croire que les électeurs québécois qui sont animés par un tel enthousiasme font des efforts surhumains pour modérer leurs transports jusqu'au départ de Jean Chrétien. Aux élections complémentaires, la perspective de l'arrivée prochaine de Paul Martin à la tête du Parti libéral et sa présence active sur le terrain pendant la campagne semblent s'être heurtées à un mur d'indifférence.

Dans les circonstances, le score de lundi dernier devrait à premier titre ébranler la complaisance ambiante au PLC en rappelant à ses stratèges que les beaux sondages sur les intentions de vote ne se traduisent pas toujours en appuis sonnants dans les boîtes de scrutin.

Même si les sondages n'ont jamais cessé de prédire aux libéraux un gouvernement majoritaire à la prochaine occasion, le fait est que le PLC a perdu davantage d'élections complémentaires qu'il n'en a gagné depuis le début de l'année. Ainsi, à la toute veille des élections de lundi dernier, un sondage Ekos accordait aux libéraux 16 points d'avance sur le Bloc à l'échelle du Québec, une avance virtuelle qui ne s'est pas matérialisée.

À l'échelle canadienne, de plus en plus de libéraux craignent que la longue et malaisée fin de règne de Jean Chrétien, laquelle doit en principe s'étirer sur une autre longue année, ne finisse par laisser des séquelles durables sur l'électorat. Si la tendance se maintient, Paul Martin aura une bien plus grosse côte que prévu à faire remonter à son parti aux prochaines élections.

Au Québec, cette côte risque d'être encore plus à pic.

La montée de l'ADQ témoigne de l'existence d'un groupe important d'électeurs francophones qui, malgré leur lassitude à l'égard des partis souverainistes, ne sont pas nécessairement disposés à se replier sur la première solution fédéraliste venue. La division de ce vote entre l'Action démocratique et le PQ, qui pourrait être fatale aux troupes de Bernard Landry aux prochaines élections québécoises, ne menace pas le Bloc de la même façon. Son avenir tient au seul pouvoir de séduction de Paul Martin sur l'électorat nationaliste québécois.

On a imputé les difficultés de Jean Charest comme chef québécois à ce qu'il n'avait pas réussi à répondre aux attentes élevées que son arrivée avait suscitées. M. Martin a bien des chances d'être affligé du même problème, lui en qui le public place tant d'espoirs contradictoires.

Chantal Hébert est columnist politique au Toronto Star.

Stratégie vers le plein emploi

## Québec songe à éliminer d'ici 2005 les crédits d'impôt aux entreprises

En échange, la ministre des Finances Pauline Marois serait prête à réduire leur taux d'imposition

KARINE FORTIN  
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec songe à dégraisser ou même à éliminer, d'ici à 2005, tous les crédits d'impôt et aux avantages fiscaux dont bénéficient les entreprises. Pour leur redonner l'initiative de la création d'emploi, la ministre des Finances Pauline Marois serait cependant prête à réduire de manière significative leur taux d'imposition.

En 2001-2002, le gouvernement du Québec s'est privé de 1,667 milliard de dollars de recettes fiscales en plus de dépenser près de six millions pour inciter les entrepreneurs à s'installer au Québec ou encore pour les aider à accroître leur productivité ou à percer sur les marchés étrangers. Au total, ce sont 2,271 milliards qui pourraient peut-être être mieux investis ailleurs... ou autrement, a expliqué Mme Marois lors d'une entrevue avec *Le Devoir*.

Dans sa stratégie *Vers le plein emploi* dévoilée la semaine dernière, la ministre propose qu'une partie des sommes épargnées — soit environ un milliard de dollars — serve à diminuer de 8,9 % à 5,1 % le taux d'imposition des entreprises afin de leur redonner l'initiative en matière d'investissement. Les quelque 271 millions restants seraient consacrés à des programmes jugés prioritaires.

Car, même si elle se dit prête à réévaluer «toutes les politiques» déjà en place pour mieux cibler l'intervention de l'État dans l'économie, Mme Marois admet qu'elle n'a pas l'intention de mettre la hache dans le soutien à la recherche et développement. «Le Québec est dans le peloton de tête des pays de l'OCDE à cet égard. Je crois qu'il faut poursuivre dans cette voie-là», a-t-elle souligné. Les biotechnologies — encore trop fragiles — et la formation de la main-d'œuvre devraient aussi être épargnées.

Le multimédia et le commerce électronique, pourtant gâtés jusqu'à maintenant, ne bénéficieraient cependant pas de la même clémence. Jeudi dernier, Québec a en effet annoncé qu'il réduisait dès maintenant les superficies autorisées dans la Cité du multimédia, la Cité du commerce électronique et la Zone du commerce électronique, en plus de geler au niveau actuel le développement des Carrefours de la nouvelle économie (CNE), du Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNETQ) et des Centres de développement de technologies de l'information (CDTI).

Au total, cela devrait permettre d'économiser quelque 126 millions d'ici à 2005, qui seront appliqués à la réduction

du taux de chômage structurel — c'est-à-dire le plancher à partir duquel le chômage commence à provoquer de l'inflation — «pour faire en sorte que le plus grand nombre possible de Québécois puissent travailler». L'économiste Pierre Fortin, qui a participé à l'élaboration de la politique, estime ce taux à 7,6 %, en baisse de 1,9 point depuis 1989. Le but avoué du Parti québécois est de le faire descendre d'un point d'ici à 2005.

Mme Marois se défend d'avoir joué le rôle des adeptes du laissez-faire économique

Un bonbon pour les entreprises

Pour atteindre cet ambitieux objectif, le PQ compte sur la collaboration des entreprises. C'est d'autant plus vrai que le gouvernement n'a pas l'intention d'accroître ses dépenses pour mettre en branle le succès son ambitieux programme en quatre volets qui promet d'augmenter la part des ressources allouées à la scolarisation et à la recherche, à la diversification des exportations, à la mise sur pied de coopératives ainsi qu'à la formation de la main-d'œuvre.

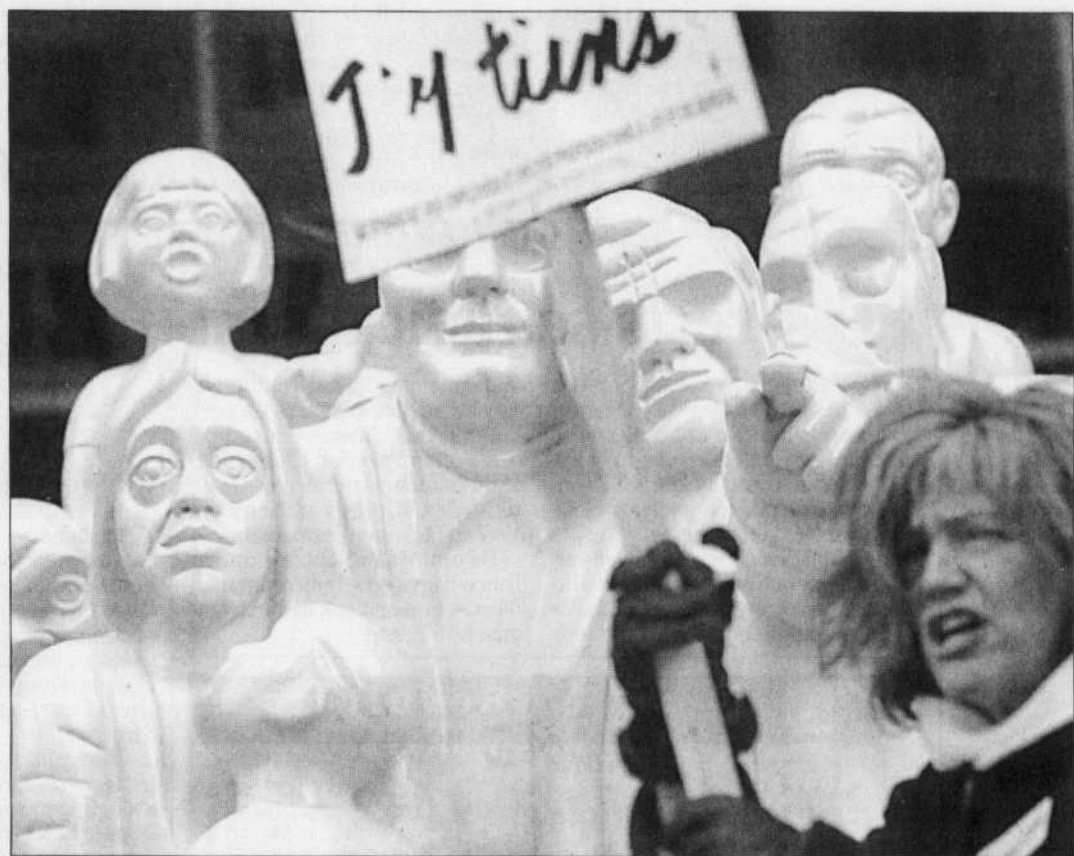
Dans ce contexte, la promesse de baisse d'impôts pourrait grandement contribuer à convaincre les plus réticents. Le milieu des affaires se bat en effet depuis des années pour que soit réduite sa participation aux recettes de l'État. Mme Marois se défend pourtant

d'avoir joué le rôle des adeptes du laissez-faire économique qui attribuent au marché toutes les vertus. «Nous croyons que, dans certains secteurs, l'économie est assez solide pour qu'on réduise notre intervention. Maintenant, il faudra en discuter pour voir si le marché est vraiment prêt à prendre la relève pour assurer la croissance et la redistribution des richesses», a-t-elle insisté.

Lors du lancement de la stratégie, la semaine dernière, tant les syndicats que les associations d'affaires se sont dits favorables au plan. Le président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI), Richard Flahey, avait alors déclaré que la réduction envisagée constituait «une des pistes du gouvernement qui laisserait le plus de profits dans les coffres des entreprises, ce qui leur permettrait du réinvestissement». Associée à la baisse prévue de la taxe sur le capital, cela favoriserait la création d'emploi, avait-il ajouté.

Pour prendre le pouls des troupes, à la veille du budget — et de la campagne électorale — la ministre entreprendra dès janvier une grande tournée régionale. Si l'exercice est concluant, la stratégie pourrait se traduire par des promesses chiffrées dès le printemps. Et constituer l'un des thèmes-clés de la lutte tripartite qu'elle annonce. «Il est évident que c'est un puissant outil électoral. Cela indique de quel bois nous nous chauffons...»

Nouvelle manifestation devant le siège social



Quelques centaines d'employés syndiqués de la Banque Laurentienne ont manifesté, hier, devant le siège social de l'entreprise, rue McGill College, à Montréal, pour dénoncer ce qu'ils qualifient d'intransigence de l'employeur dans les négociations en cours.

## Les syndiqués de la Banque Laurentienne se disent à bout de patience

KARINE FORTIN  
LE DEVOIR

Quelques centaines d'employés de la Banque Laurentienne ont manifesté hier au centre-ville de Montréal pour dénoncer la lenteur des négociations pour le renouvellement de leur convention collective qui venait à échéance en juin 2001. Au son des tam-tams, les membres du Syndicat des employés et employés professionnels et de bureau (SEPP-FTQ), dont «92 % de femmes en colère», ont exprimé leur déception envers l'intransigence de la plus petite des grandes banques canadiennes.

Le syndicat avait fixé au 20 décembre la date butoir pour la conclusion d'une entente de principe. Les deux parties doivent se voir pour négocier en présence d'un médiateur aujourd'hui. Une ultime séance de négociations est aussi prévue d'ici au congé des fêtes. Mais, parmi les employés, peu conservent l'espoir d'éviter un conflit. «La manifestation d'aujourd'hui constitue le dernier d'une série de moyens de pression entamés au printemps dernier», a souligné le président du syndicat, Daniel Larose.

Au cours des derniers mois, les employés ont tenté d'attirer l'attention de la banque en prenant la parole devant l'assemblée des actionnaires et en faisant parvenir une lettre explicative aux analystes couvrant le secteur financier. «Pourtant, notre employeur ne comprend toujours pas l'urgence de la situation.»

Attentes «démessurées»

M. Larose qualifie de «démessurées» les attentes de la Laurentienne qui souhaite notamment scinder

le syndicat actuel, créé il y a 35 ans, en quatre sections distinctes: une pour les employés des services bancaires, une pour les professionnels, une pour les responsables du financement et une dernière pour les «autres». «Ils veulent aussi éliminer la sécurité d'emploi en plus de modifier les horaires de travail à leur guise. En ce qui concerne les conditions salariales, nous ne connaissons pas encore leur offre», a-t-il souligné.

Dans un communiqué, le syndicat a aussi tenu à rappeler qu'il luttait pour conserver des acquis, mais aussi pour «le droit à négocier une convention collective». «La Banque Laurentienne, qui est une institution financière en santé, met tout en œuvre pour préciser nos emplois», ont fait valoir les responsables.

Le syndicat a prévu tenir une assemblée générale le 12 janvier prochain. S'ils le peuvent, les quelque 2000 employés de 180 succursales du Québec et de la ville d'Ottawa se prononceront alors sur une entente. Autrement, il y a fort à parier qu'ils voteront pour la grève. Selon la loi fédérale, auxquelles sont soumises les institutions financières, ils auront alors 60 jours pour débrayer. «Nous ne le souhaitons pas du tout. Mais notre patience a des limites», a prévenu le président.

Pour sa part, la direction de l'institution financière dit toujours espérer en arriver à une entente «gagnant-gagnant lui permettant de faire face à des défis uniques de croissance et de compétitivité». Dirigée par Henri-Paul Rousseau jusqu'en juin dernier, la Banque Laurentienne a vu son bénéfice net diminuer de moitié, passant de 90,7 millions ou 3,37 \$ par action en 2001, à 44,3 millions ou 1,26 \$ l'action pour l'exercice terminé le 31 octobre dernier.

## Les omnipraticiens s'entendent avec Québec

MARIE-PAULE VILLENEUVE  
PRESSE CANADIENNE

Les médecins omnipraticiens et le gouvernement du Québec se sont entendus sur les clauses d'une prolongation de leur contrat de travail qui sera reconduit jusqu'en juin 2003.

Réunis à Montréal samedi, les délégués du Conseil de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ont voté en faveur du projet de prolongation d'entente dans une proportion de 76 %. La dernière convention de travail a pris fin en mars 2002.

Toutefois, il ne s'agit pas que d'une simple prolongation comme cela s'est fait dans d'autres secteurs de la fonction publique québécoise.

«Le gouvernement nous avait demandé de prolonger le contrat d'un an, mais nous avons négocié des amendements importants», a fait savoir le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, le Dr Renald Dutil. Ces nouvelles mesures ont trait principalement aux honoraires.

L'entente comprend notamment une enveloppe budgétaire majorée de 7,6 %, ce qui représente une somme de 84 millions pour 2003-2004. Cette somme sera consentie à une augmentation du budget dans les salles d'urgence, soit 17 %, et une majoration des tarifs à l'acte dans les cabinets de médecins de famille et les CLSC. Ainsi, le médecin recevra 7 \$ de plus pour un suivi de ses patients âgés, des malades chroniques et des enfants de moins de cinq ans. Ce montant s'ajoute au tarif de base d'un examen qui est d'environ 25 \$.

En répartissant ainsi le budget en 2003-2004, le gouvernement pourra différer les sommes comptables selon son année fiscale.

Autre élément important: le retrait annoncé jeudi de la loi 114 qui obligeait les médecins à se déplacer pour aller fournir des services dans les salles d'urgence en manque de personnel. Elle sera remplacée par la loi 142 qui laissera plus de latitude aux omnipraticiens.

Malgré les gains réalisés, les omnipraticiens conservent une certaine amertume à la suite de l'approche coercitive utilisée par le gouvernement, au cours de l'été. Selon le docteur Renald Dutil, le gouvernement a tenté de faire porter la responsabilité du manque de ressources en santé aux médecins. «On a de l'amertume d'avoir été traités comme si on était responsable de ça alors que c'est le ministère de la Santé qui n'a pas été prévoyant dans le nombre d'étudiants qu'on admet dans nos facultés de médecine. C'est le ministère de la Santé qui a réduit les budgets un peu partout ces dernières années.»

La Fédération des médecins omnipraticiens compte plus de 7800 membres. Samedi, elle a réélu le Dr Renald Dutil à sa présidence pour la huitième année consécutive.

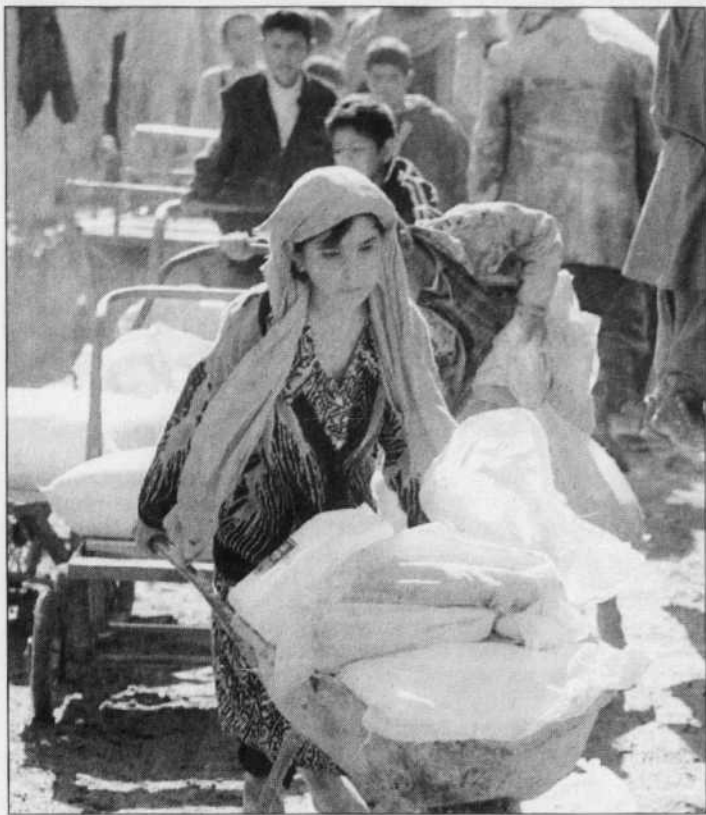
EN BREF

## Bourque veut plus de fonds pour les immigrants

(PC) — L'ancien maire de Montréal Pierre Bourque réclame un fonds d'environ deux millions par année du gouvernement provincial pour aider à intégrer les immigrants à leur arrivée dans la grande ville. L'ex-maire avait réussi à obtenir un engagement de 500 000 \$ par année en 1998, mais il précise que cette somme doit être augmentée en raison du nombre d'immigrants qui ne cesse de croître. Maintenant chef de l'opposition à Montréal, il demande au maire Gerald Tremblay de continuer à fournir cette aide aux nouveaux arrivants.

LE DEVOIR

## LE MONDE



RADU SIGHETI REUTERS

À KABOUL, des familles prenaient hier livraison de denrées distribuées par l'organisation humanitaire Care. Plus de 10 000 femmes, la plupart étant des veuves de guerre, reçoivent une aide mensuelle sous la forme de farine, de blé, d'huile, d'haricots et de sel.

## Terrorisme: Bush fait une liste pour la CIA

Washington (AFP) — La Maison-Blanche a établi une liste de plus d'une vingtaine de chefs terroristes présumés que la CIA, l'agence de renseignement américaine, est autorisée à tuer, a rapporté hier le *New York Times*, citant des hauts responsables militaires et du renseignement.

Cette liste jusqu'alors tenue secrète comprend le chef du réseau terroriste islamiste al-Qaïda, Oussama ben Laden, et son lieutenant Aymane al-Zawahiri, ainsi que d'autres dirigeants de groupes liés ou affiliés à Al-Qaïda, selon ces responsables.

Il s'agit des «pires» terroristes au monde, a déclaré l'un d'entre eux au journal.

Le président américain George W. Bush a donné par écrit tout

pouvoir à la CIA de poursuivre et tuer ces terroristes présumés sans avoir à obtenir une autorisation expresse chaque fois qu'elle est sur le point de lancer une opération, explique le quotidien.

M. Bush avait accordé à la CIA après les attentats du 11 septembre 2001 une autorisation présidentielle de capturer ou de tuer les chefs d'al-Qaïda.

L'établissement de cette liste fait partie des efforts de la CIA pour traquer ou liquider les membres d'al-Qaïda loin de leur champ d'action habituel, au Yémen par exemple, rapporte le journal, en référence à l'assassinat dans ce pays le 4 novembre de six Yéménites, membres présumés d'al-Qaïda, par un missile américain tiré par un drone.

Présidentielle de 2004

## Al Gore ne sera pas candidat

WILL LESTER  
ASSOCIATED PRESS

Washington — Al Gore jette l'éponge. L'ancien vice-président démocrate a décidé de ne pas se présenter à l'élection présidentielle américaine de 2004, a annoncé hier un proche collaborateur.

Agé de 54 ans, Al Gore, candidat malheureux lors du scrutin controversé de 2000 contre le républicain George W. Bush, devait lui-même annoncer en soirée sa décision de ne pas briguer l'investiture démocrate, lors de l'émission phare de CBS, *60 Minutes*, a

précisé ce collaborateur sous couvert d'anonymat.

S'il avait décidé de se lancer dans la bataille, Al Gore aurait probablement été le candidat le mieux placé pour décrocher l'investiture démocrate et affronter le candidat républicain, même si de nombreux militants de son parti souhaitaient en privé qu'il ne se représente pas.

Après une année de recul en 2001, Al Gore était revenu progressivement sur le devant de la scène politique au cours de l'année 2002. On l'avait vu, notamment, faire campagne à travers le

pays pour des candidats démocrates au Congrès, puis récemment faire la promotion de son nouveau livre, un ouvrage sur la famille écrit avec sa femme Tipper. Ce retour médiatique avait pu laisser penser à une candidature en 2004, même si Al Gore avait envoyé des signaux mitigés à ce sujet.

La décision d'Al Gore de jeter l'éponge laisse le champ libre côté démocrate en vue de cette présidentielle. Le gouverneur du Vermont, Howard Dean, a déjà annoncé sa candidature à l'investiture démocrate. Le sénateur du

Massachusetts, John Kerry, a constitué un comité exploratoire et fera connaître sa décision au début de l'année. Quant au sénateur du Connecticut, Joe Lieberman, candidat à la vice-présidence sur le ticket Gore en 2000, il s'est dit intéressé par une candidature en 2004.

Le président du groupe démocrate au Sénat, Tom Daschle, l'élus du Missouri à la Chambre des représentants, Dick Gephardt, et le sénateur de Caroline du Nord, John Edwards, n'ont pas exclu, non plus, de briguer l'investiture démocrate.

Vive la ségrégation raciale?

## Trent Lott est prié de s'éclipser

### Le numéro deux des républicains juge ses excuses insuffisantes

D'APRÈS L'AGENCE  
FRANCE-PRESSE ET  
LIBÉRATION

Washington — Le chef de file des républicains au Sénat, Trent Lott, a fait l'objet hier de nouvelles critiques, malgré ses excuses, pour ses récents propos polémiques jugés favorables à la ségrégation raciale, un sénateur républicain influent appelant ouvertement à son remplacement.

«Je suis préoccupé de voir que le sénateur Lott a été affaibli au point que cela pourrait compromettre sa capacité à établir notre calendrier et à parler à tous les Américains», a déclaré à la chaîne de télévision ABC le sénateur Don Nickles, numéro deux actuel dans la hiérarchie républicaine au Sénat.

«Il y a plusieurs éminents sénateurs qui sont plus que capables d'une direction efficace et j'espère que nous aurons une opportunité de choisir», a-t-il ajouté. Trent Lott «peut-il être efficace? Peut-il mener

campagne dans des endroits comme Chicago? Je ne veux pas gaspiller notre capacité à faire des choses», a poursuivi le sénateur.

Le 5 décembre, Trent Lott, 61 ans, avait regretté que le sénateur centenaire Strom Thurmond, longtemps symbole du sud ségrégationniste, n'ait pas été élu président en 1948. «Nous n'aurions pas eu tous ces problèmes au cours de toutes ces années», avait-il dit, provoquant des appels à sa démission dans la grande presse américaine.

Un autre républicain, Mitch McConnell, qui deviendra en janvier le numéro deux des républicains au Sénat, a relevé, toujours sur ABC, que Trent Lott s'était excusé. «Il a été un bon dirigeant dans le passé», a fait valoir Mitch McConnell. «Le président George W. Bush a accepté ses excuses. Je ne comprends pas pourquoi nous ne pourrions pas les accepter», a-t-il dit.

Pour le sénateur républicain Richard Lugar, une nouvelle élection pour choisir un diri-

geant des républicains n'est pas nécessaire, mais il a souligné le besoin que Trent Lott établisse un programme de travail sur la question raciale.

Du côté démocrate, le sénateur Joseph Lieberman a estimé que le Sénat devait dénoncer le propos du responsable républicain. «Il est fondamental que le Sénat condamne ce qui a été dit» et exprime de manière unie l'engagement des sénateurs à «en finir avec les effets récurrents de la ségrégation raciale».

Après la déclaration polémique du sénateur du Mississippi (sud), critiquée par le président — qui a parlé d'une «erreur offensante» — et Al Gore, ancien vice-président démocrate, le président de l'Association nationale pour l'avancement des personnes de couleur, Kweisi Mfume, et le défenseur des droits civiques Jesse Jackson, avaient appelé Trent Lott à démissionner.

Hier, Kweisi Mfume a une nouvelle fois réclamé le départ du

chef de file des républicains au Sénat. «Il a provoqué des dégâts énormes au Parti républicain et il a le pouvoir de le gêner sur le long terme. Et je pense que la plupart des républicains le reconnaissent», a-t-il dit sur ABC.

La Maison-Blanche, elle, y voit surtout une bêtise politique. La sortie de Lott est venue cocher leur délicat travail engagé par les républicains pour faire oublier leur péché: celui d'avoir, pendant plusieurs décennies, flâté des sentiments racistes pour reconquérir peu à peu le sud du pays.

Vendredi soir, devant la presse, Lott s'était excusé. «Permettez-moi d'être très clair: la ségrégation et le racisme sont immoraux», a-t-il cru bon rappeler. Samedi soir, lors du show satirique *Saturday Night Live*, Al Gore est apparu grimpé en Trent Lott, déclarant: «Les médias de gauche ont déformé mes propos: je ne suis pas pour la ségrégation, je suis simplement pour mettre les Blancs d'un côté et les Noirs de l'autre.»

FRANCE

## Les Verts se radicalisent

Paris (AFP) — Six mois après la défaite de la gauche en France, les Verts français ont choisi de se radicaliser et de faire une croix sur les cinq ans pendant lesquels ils ont partagé le pouvoir avec les socialistes et les communistes.

Réunis en congrès à Nantes en fin de semaine, les militants du parti écologiste ont mis en minorité la tendance incarnée par leur

ancienne chef de file Dominique Voynet et d'autres stars du parti comme Noël Mamère, candidat des Verts à l'élection présidentielle du printemps dernier, et Daniel Cohn-Bendit, président du groupe Vert au Parlement européen.

Ils ont préféré choisir une alliance composée d'environnementalistes et d'anciens de l'extrême gauche maoïste.

LOTO QUÉBEC		Résultats	
TVA, le réseau des tirages			
<b>6/49</b>	Tirage du 2002-12-14	GAGNANTS	LOTS
		6/6	0 2 000 000,00 \$
		5/6+	4 129 483,80 \$
		5/6	263 1 575,20 \$
		4/6	13 213 60,10 \$
		3/6	240 885 10,00 \$
Complémentaire:	(39)		13 024 932 \$
			Prochain gros lot (appr.): 5 000 000 \$
<b>Quebec</b>	Tirage du 2002-12-14	GAGNANTS	LOTS
		6/6	0 1 000 000,00 \$
		5/6+	1 50 000,00 \$
		5/6	41 500,00 \$
		4/6	1 508 50,00 \$
		3/6	23 767 5,00 \$
Complémentaire:	(46)		584 017,00 \$
<b>SUPER 7</b>	Tirage du 2002-12-13	GAGNANTS	LOTS
		7/7	0 2 500 000,00 \$
		6/7+	5 47 781,70 \$
		6/7	89 2 348,80 \$
		5/7	4 991 149,60 \$
		4/7	108 708 10,00 \$
		3/7+	100 065 10,00 \$
		3/7	905 391
Ventes totales:	13 086 534 \$		Participation gratuite
Prochain gros lot:	5 000 000 \$		
<b>Extra</b>	Tirage du 2002-12-13	<b>Extra</b>	Tirage du 2002-12-14
NUMÉRO	LOT	NUMÉRO	LOT
816035	100 000 \$	726940	100 000 \$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu...

MISE SUR TOI  
1866 SOS JEUX

## Chavez annonce une «vraie nationalisation» du pétrole

AGENCE FRANCE-PRESSE

Caracas — Déterminé à se maintenir au pouvoir, le président vénézuélien Hugo Chavez a lancé hier une offensive généralisée contre l'opposition et les grévistes du secteur pétrolier, au lendemain d'une manifestation massive à Caracas pour le pousser à la démission.

Affirmant qu'il n'allait pas quitter la présidence «sous la pression d'un groupe de cadres, d'un groupe de putschistes, d'hommes d'affaires des moyens de communication», il s'est engagé à venir à bout de la grève générale lancée par l'opposition, avec fermeté, dans le respect de la Constitution et de la loi.

Le chef de l'Etat a également annoncé la reprise des exportations de pétrole du Venezuela, l'importation d'essence pour éviter les pénuries sur le marché national, et une refonte de la holding publique Petroleos de Venezuela (PDVSA), qu'il a accusée de constituer «un Etat dans l'Etat».

«L'Etat est déterminé à prendre toutes les mesures dans le cadre de la Constitution et des lois» pour venir à bout de la grève, constituant un «plan de sabotage» et de «blocus» de

l'économie, a-t-il dit, s'exprimant dans son émission télévisée hebdomadaire *Allo Président*, d'une durée de plusieurs heures, ponctuée de reportages de la télévision nationale illustrant ses propos.

Le président vénézuélien a par ailleurs indiqué que son pays avait exporté deux millions de barils de pétrole au cours des trois derniers jours, en dépit de la grève qui entre dans sa troisième semaine, et qu'il avait ordonné des importations d'essence, bien que le Venezuela dispose, a-t-il dit, d'un stock accumulé de huit millions de barils pour assurer l'approvisionnement du marché intérieur.

Hugo Chavez a annoncé sa volonté de procéder à «une véritable nationalisation» de PDVSA, qu'il a accusée d'être «au service de l'élite qui l'a contrôlée et s'en est enrichie pendant des décennies».

«La vraie nationalisation bolivarienne du pétrole commence maintenant», a-t-il lancé, annonçant un prochain audit des comptes «à tous les niveaux du secteur pétrolier», et l'application de toute la rigueur de la loi à l'égard des grévistes de PDVSA, dont «l'abandon de fonction est un motif de licenciement justifié».

EN BREF

### Un dissident cubain honoré

Madrid (AFP) — Le dissident cubain Oswaldo Paya qui doit se rendre en France pour y recevoir demain à Strasbourg le Prix Sakha-

rov du Parlement européen pour la liberté d'expression, a affirmé hier à Madrid qu'il venait «avec tous ses frères emprisonnés qui ne savent même pas que je suis ici pour défendre les droits élémentaires». Il n'a été avisé que 20 heures avant son départ qu'il pouvait quitter l'île.

**ROLEX**  
Day-Date  
en or rose 18 carats.

*Bijouterie Gambard*  
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE  
(514) 866-3876

CONCOURS  
**LE DEVOIR** en collaboration avec:  
**SOLO BEC TOURS INC.**

swiss  
InterTRAVEL  
malta • goya • comino  
AIR MALTA

**MALTE**  
Ile des chevaliers  
DÈS DEMAIN

## LE MONDE



Des partisans du Parti nationaliste hindou savourent la victoire électorale dans les rues d'Ahmedabad.

I N D E

## Le BJP exploite la «menace islamiste» et prend le Gujarat

PIERRE PRAKASH  
LIBÉRATION

New Delhi — Le Parti nationaliste hindou Bharatiya Janata (BJP) a remporté une victoire hautement symbolique, hier, en gagnant les élections régionales qui se déroulaient au Gujarat, État de l'ouest qui avait été le théâtre de sanglants affrontements entre hindous et musulmans en mars.

Accusé d'avoir exploité les divisions religieuses depuis les émeutes, le BJP, qui dirige aussi la coalition gouvernementale au niveau fédéral, a rafflé 125 des 182 sièges que compte l'Assemblée régionale. A cette élection qui faisait figure de test national, il laisse loin derrière le Parti du Congrès, principale force d'opposition dans le pays et l'État, qui ne remporte, lui, que 52 sièges.

Pour le BJP, cette victoire est d'une importance cruciale. Au pouvoir dans l'État depuis 1995, le BJP est en effet largement accusé d'avoir capitalisé politiquement sur les sentiments religieux issus des émeutes du début d'année. Plus de 2000 personnes, pour la plupart issues de la minorité musulmane (9 % de la population), avaient alors été tuées, après qu'un groupe de musulmans eut brûlé vifs 59 activistes hindous dans un train dans la localité de Godrah.

Or bien qu'il soit déjà accusé de n'avoir rien fait pour mettre fin aux massacres de musulmans, voire même de les avoir encoura-

gés, le chef du gouvernement local sortant, Narendra Modi, n'a pas hésité à jouer à fond la carte religieuse durant sa campagne. Issu de la frange la plus radicale du BJP, farouchement pro-hindoue, l'homme n'a ainsi cessé de faire référence à l'épisode de Godrah, appelant à l'unité hindoue tout en agitant la menace d'une supposée «menace islamiste». Des propos teintés d'extrémisme et manifestement peu propices à restaurer l'harmonie intercommunautaire. A peine les résultats connus, hier, des militants du BJP célébrant leur victoire se sont d'ailleurs heurtés à des musulmans dans deux villes de l'État, obligeant la police à imposer un couvre-feu.

Selon de nombreux analystes politiques, la victoire écrasante du BJP au Gujarat risque de renforcer l'aile la plus dure du BJP, souvent en désaccord avec les positions modérées du premier ministre Atal Behari Vajpayee. Au niveau fédéral, Atal Behari Vajpayee a en effet dû mettre en sourdine les positions les plus radicales de son parti pour ne pas s'aliéner les partenaires laïcs dont dépend la survie de sa coalition. Dans ce contexte, il est donc probable que le BJP sera désormais tenté de renouer avec son programme fondamentaliste hindou d'origine en vue de prochaines élections dans d'autres États, puis au niveau national pour les législatives fédérales de 2004.

L'acteur Sean Penn à Bagdad

## L'attitude de Bush est «déroutante»

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad et Londres — L'acteur et réalisateur américain Sean Penn a critiqué hier l'attitude «déroutante» de son pays sur l'Irak, notamment en raison du refus de Washington de divulguer des preuves, qu'il affirme détenir, sur la présence d'armes de destruction massive en Irak.

Sur le front des inspections en désarmement, les experts de l'ONU ont reçu hier de nouveaux renforts, tandis qu'à Londres les opposants au régime de Bagdad tentaient d'oublier leurs divergences pour s'entendre sur l'après-Saddam Hussein.

En visite en Irak depuis vendredi à l'initiative de l'Institut pour l'exactitude publique (IPA, Institute for Public Accuracy), un institut d'analyses des politiques publiques basé à Washington et plutôt opposé à une guerre contre l'Irak, Sean Penn a dit trouvé «personnellement très déroutant qu'à un moment comme celui-ci, ils [les responsables américains] ne partagent pas avec le peuple américain et le monde les preuves qu'ils prétendent détenir sur les armes de destruction massive en Irak».

«J'espère qu'ils ont de très bonnes raisons» de le faire, a-t-il ajouté, lors d'une conférence de presse au terme de sa visite en Irak où il s'est promené incognito hier dans les rues de Saddam City, banlieue populaire de Bagdad.

«C'est déroutant. Pourquoi notre gouvernement ne nous informe pas, et pourquoi les médias n'en parlent pas davantage?», s'est-il interrogé.

Il s'est par ailleurs dit satisfait de sa rencontre samedi avec le vice-premier ministre irakien Tarek Aziz, affirmant l'avoir trouvé «très courtis». Selon la presse irakienne, Sean Penn a souligné lors de cette rencontre que sa visite «exprime son opposition à la guerre» qui ne sert pas, selon lui, «les intérêts du peuple américain».

### Des inspecteurs en renfort

Selon le porte-parole des inspecteurs, Hiro Ueki, l'ONU dispose à

présent de 105 inspecteurs sur le terrain après l'arrivée hier de quinze nouveaux experts de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection de l'ONU (Cocovinu) et le départ de «quelques-uns» de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Hier, des experts de la Cocovinu et de l'AIEA ont inspecté neuf sites. Situés pour la plupart dans les environs de Bagdad, ils sont ou étaient impliqués dans des activités chimiques, biologiques ou balistiques, a précisé le porte-parole. L'un d'entre eux, une usine de l'industrie militaire, appartenant à la Compagnie générale Oum al-Maarik, à 30 km à l'ouest de Bagdad, a fait l'objet d'une visite surprise.

Samedi, les 98 experts présents en Irak ont pu mener onze visites, un nombre record depuis la reprise de leur travail le 27 novembre.

### L'opposition divisée

À Londres, le congrès de l'opposition irakienne a entamé sa deuxième journée de débats au cours desquels les quelque 350 délégués devaient tenter de mettre de côté leurs divergences, selon des participants.

Le général Faouzi al-Chemmarji, un ancien officier exilé aux États-Unis et présenté comme l'un des successeurs possibles de Saddam Hussein, a accusé les organisateurs de «marginaliser les représentants de l'armée».

Les organisateurs ont rejeté l'idée d'un gouvernement de transition, que Washington refuse à ce stade, et travaillent sur un comité de coordination chargé de maintenir les contacts entre les différentes factions.

L'une des propositions débattues envisage la création à la fois d'un gouvernement civil et d'un «Conseil souverain» destiné à assurer les fonctions d'un chef d'État en Irak, selon les organisateurs.

Par ailleurs, la Grande-Bretagne commencerait sous peu son déploiement en vue d'une guerre contre l'Irak en envoyant un porte-avions et 600 hommes des forces spéciales dans le Golfe début janvier.

## LES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE (CDEC) DE MONTRÉAL TENDENT LA MAIN AU MAIRE TREMBLAY

Les CDEC, présentes dans une dizaine d'arrondissements montréalais, lancent un pressant appel au maire Gérald Tremblay pour que la nouvelle Ville de Montréal reconnaisse clairement leur rôle en développement économique local.

### Les CDEC sont heureuses...

...du consensus du Sommet de Montréal où les acteurs socioéconomiques montréalais ont convenu, en matière de développement local, de mettre à profit la dynamique et les expériences existantes dans les milieux locaux, les pratiques de développement économique communautaire existantes dans ces milieux, l'expertise des intervenants locaux et les stratégies gagnantes reposant sur la concertation, le partenariat et l'innovation (un consensus qui correspond entièrement à l'approche développée par les CDEC).

### Les CDEC sont heureuses...

...de la décision du gouvernement du Québec et de son ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, Monsieur André Boisclair, de reconnaître à long terme la mission des CDEC et, en ce sens, de les agréer directement à titre de Centres locaux de développement pour leurs territoires.

### Les CDEC sont heureuses...

...de l'appui réaffirmé par les porte-parole du gouvernement du Canada au partenariat avec les CDEC.

Les CDEC ont développé un modèle de développement économique gagnant et représentatif, elles ont réussi à unir gens d'affaires, syndicats, institutions publiques, organismes communautaires et résidents pour réaliser plusieurs projets structurants pour nos communautés, tels la mise en valeur du canal de Lachine, le Technopôle Angus, la sauvegarde du cinéma Beaubien, dernier cinéma de quartier à Montréal, le sauvetage de la Dominion Bridge.

Un partenariat de résultats qui depuis 1998 se traduit par :

- plus de 33 millions de dollars investis dans 852 entreprises;
- ces interventions ont généré 137 millions de dollars en investissement d'autres sources;
- la création et le maintien de 4 375 emplois.

### Les CDEC de Montréal tendent la main au maire Gérald Tremblay et à son administration :

1. pour que soit renouvelé le partenariat entre la Ville de Montréal et les CDEC et qu'il soit inscrit dans le contrat de ville négocié avec le gouvernement du Québec, avec le financement s'y rattachant;
2. pour que ce partenariat se traduise concrètement dans une collaboration étroite entre les CDEC et les services de la Ville et des arrondissements en matière de développement économique;
3. pour une représentation des élus des arrondissements sur les conseils d'administration des CDEC.

**Les CDEC de Montréal tendent la main au maire de Montréal et aux élus d'arrondissement pour qu'ensemble nous développons Montréal et nos arrondissements !**

Corporations de développement économique communautaire

LES  
**CDEC**  
de Montréal

## É D I T O R I A L

Les attentes  
des Gaspésiens

Le premier ministre Bernard Landry annoncera aujourd'hui l'implantation d'un centre d'appels à Murdochville. Les Gaspésiens apprécieront les efforts que fait le gouvernement québécois pour redresser un tant soit peu la situation économique, efforts qui, tant qu'ils demeureront de cet ordre, ne réussiront toutefois pas à renverser la situation.

La Gaspésie n'a jamais été une région où il est facile de vivre. Ses ressources naturelles s'épuisant, elle ne peut soutenir une population qui, depuis déjà plusieurs décennies, a entrepris un exode, qui, s'il n'est arrêté, dévastera de façon irrémédiable ce coin de pays. La bataille pour garder ouverte la ville de Murdochville a, à cet égard, une valeur symbolique importante pour ceux qui ne veulent pas que la Gaspésie glisse davantage vers le sous-développement. Pour y arriver, il faudra cependant plus que des centres d'appels dont les effets structurants sur l'économie sont limités.

Le projet d'exploration gazière dans le golfe Saint-Laurent qui fait l'objet de négociations entre Québec et Ottawa est le type de projets dont la Gaspésie a besoin. On ne peut parier sur le long terme puisqu'il faudrait connaître d'avance les résultats de l'exploration, mais les Gaspésiens y trouveront leur compte si du pétrole et du gaz sont trouvés. Si cela s'avérait, ce sont quelque 4000 emplois qui seraient créés pendant la phase de développement. La découverte de pétrole dans le golfe, du côté de Terre-Neuve, permet de croire que ce n'est pas là simple miroir aux alouettes.

La lenteur du gouvernement fédéral à donner le feu vert à l'entente conclue entre fonctionnaires québécois et canadiens impatientes le premier ministre Landry. Si ce n'était qu'une question de jours supplémentaires dont on aurait besoin à Ottawa, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter, mais l'histoire récente est riche d'exemples où des projets majeurs ont été mis en péril par l'attentisme d'Ottawa. Le plus éloquent de ces dossiers est celui de l'autoroute 30

dont tous conviennent qu'elle est indispensable au développement de la région métropolitaine. Après avoir traîné pendant trois ans pour faire connaître ses couleurs, voilà qu'Ottawa annonçait vendredi une participation financière bien en deçà des attentes du Québec. Visiblement, on ne veut pas, à la veille des élections, effectuer des gestes susceptibles d'aider le gouvernement Landry.

Le jeu politique étant ce qu'il est, on ne peut exiger qu'Ottawa et Québec s'entendent sur tout. Chacun poursuit ses propres objectifs, mais il y a des limites à ne pas franchir. Une visite en Gaspésie du ministre canadien des Ressources naturelles, Herb Dhaliwal, l'aiderait à comprendre la réalité économique de cette région. Il verrait que le «separatist agenda» qu'il dénonçait vendredi aux Communautés n'existe que dans son esprit. On aimerait que, dans ce dossier, il agisse avec la même célérité qui lui a fait promettre aux pétroliers de l'Ouest, voilà quelques jours, toute l'aide financière dont ils auront besoin pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto.

L'insistance du gouvernement Landry à obtenir un accord rapide de la part d'Ottawa est justifiée. Les discussions entre les deux gouvernements remontent tout de même à 1999. On a eu le temps d'examiner le projet sous tous ses angles. Les différends autour des compétences constitutionnelles peuvent être facilement contournés en précisant que l'entente conclue l'est sans préjudice à la position de chacun sur le statut territorial du golfe Saint-Laurent. Cela a été fait dans des ententes similaires avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Quant aux études environnementales, Québec devrait s'y soumettre volontiers.

Contrairement à d'autres projets, tout retard a un impact majeur dans la réalisation des premiers forages en raison de la courte période où ceux-ci peuvent avoir lieu. Certes le pétrole ne s'envolera pas si l'on devait attendre encore un an ou deux, mais la dose de confiance des Gaspésiens en l'avenir diminuera encore. Pour eux, l'avenir n'est pas sans limites.

bdescoteaux@ledevoir.ca

## Changer d'attitude

Quelque 43 % des mariages se terminent par un divorce. Pour les enfants, la séparation est une étape marquante qui peut être extrêmement difficile. Dans un tel contexte, nous saluons l'initiative du ministre de la Justice, Martin Cauchon, visant à réduire les impacts néfastes d'une séparation auprès des enfants.

Le ministre de la Justice se propose de modifier la Loi sur le divorce, afin d'y signifier haut et fort que l'intérêt de l'enfant doit primer. Une liste de critères précis sera dressée pour guider les parents, les médiateurs et les juges dans le partage des responsabilités familiales après la séparation. Les termes «garde» et «accès» seront remplacés par «responsabilités parentales» et «temps parental», de manière à exclure les notions de gagnant et perdant du processus. On ne peut qu'être d'accord avec ces changements. Souvent, mais pas tout le temps, les parents sont engagés dans une lutte sans merci, aux dépens des enfants alors tiraillés entre les deux adultes qu'ils aiment le plus. L'enfant ne doit pas être un objet qu'on s'arrache, rappelle le ministère de la Justice.

Le règlement des questions entourant la garde des enfants revêt un caractère hautement émotif qui n'est pas toujours propice aux décisions éclairées. Il est temps que le gouvernement fédéral mette en place les structures qui faciliteront le recentrage du processus sur l'intérêt de l'enfant. Le ministre de la Justice veut encourager la médiation, étape favorisant une entente à l'amiable. Le Québec dispose d'ailleurs d'un service de médiation très apprécié, visant justement à faciliter le passage à une nouvelle étape de tous les membres de la famille.

Plus qu'un changement de vocabulaire, le projet fédéral vise à provoquer une nouvelle attitude en amenant les parents à mieux assumer leurs responsabilités. Et même si la garde partagée n'est pas la formule retenue, l'autre parent continue d'exercer son rôle et de prendre des décisions relativement aux aspects clés de la vie de l'enfant. On souhaite que cette initiative permette aux parents de mieux faire équipe. Voilà une tâche considérable et essentielle. Certains auraient désiré que le gouvernement fédéral fasse de la garde partagée le modèle privilégié. Mais il faut savoir gré au ministre de la Justice de ne pas avoir retenu cette suggestion, qui ne peut convenir à tous. Cela dit, il faut souhaiter que les changements proposés permettent aux pères d'être plus présents auprès de leurs enfants une fois la famille séparée. Pour toutes sortes de raisons, les pères ne jouent pas toujours leur rôle après le divorce.

Toute initiative visant à placer l'intérêt de l'enfant au cœur d'une démarche menant au divorce doit être appuyée. Trop d'enfants subissent le contrecoup des désaccords de leurs parents, ainsi entraînés dans un tourbillon qui risque de les déstabiliser.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## REMONTÉE DU PLQ, CHAREST À LA TRATNE...



## L E T T R E S

Une solution  
pour le CHUM

Il n'est nécessaire ni de rénover les trois hôpitaux du CHUM pour 2,1 milliards ni de tout rebâtir à neuf dans un méga-hôpital, une solution qui coûterait au moins deux milliards.

Il nous faut plutôt bâtir un nouveau pavillon pour la haute technologie, par exemple à l'hôpital Notre-Dame, pour avoir un renouveau des hôpitaux beau et suffisant — pour 300 à 600 millions.

C'est une solution favorisée par les anciens ministres de la Santé Claude Castonguay et Denis Lazure dans des articles d'opinion depuis un an. C'était aussi l'avis de David Levine avant d'être ministre adjoint à la Santé.

Cette solution, y compris un réaménagement des services dans les hôpitaux existants, serait facile à implanter pour peu d'argent. Un concept semblable pour McGill est à voir au [www.superhospital.org](http://www.superhospital.org).

Il est drôle, mais peu crédible, que le CHUM choisisse de présenter au public une étude de SNC-Lavalin qui dirait qu'il faudrait 2,1 milliards pour «rénover» tous les hôpitaux du CHUM pour tout rehausser à l'ère spatiale. Drôle parce qu'un grand nombre de services des hôpitaux n'ont aucunement besoin de rénovation pour être efficaces, par exemple la psychiatrie, la plupart de la médecine interne, et même la chirurgie.

Peu crédible, car *Le Devoir* nous présente un rapport qui n'est pas rendu public pour discussion et critiques, et dont le SICHUM ne veut même pas commenter! Le SICHUM semble chercher un appui financier énorme du gouvernement, par le ouï-dire!

Le vrai besoin se trouve dans les services de haute technologie, y compris l'urgence, un grand nouveau bloc opératoire pour les chirurgies de haute technologie, les soins intensifs et la radiologie, et l'imagerie médicale. Là, on pourrait tout faire dans un nouveau pavillon pour aussi peu que 300 millions.

Le ministre François Legault a raison de

mettre des limites fermes à ces projets de méga-hôpitaux qui ont l'appui de seulement de 32 % du public selon les sondages. Nos vraies priorités sont ailleurs, par exemple dans les soins à domicile et les soins de longue durée.  
James Farquhar, MD  
Le 4 décembre 2002

Réforme électorale égale  
constitution républicaine

Les actuelles consultations concernant la réforme des institutions démocratiques créent beaucoup d'attentes et ne devraient surtout pas être prises à la légère. Le ministre Jean-Pierre Charbonneau a entamé bien plus qu'un simple processus pour le choix d'un nouveau mode de scrutin. Il ne s'agit de rien de moins que de l'élaboration des fondements d'une constitution québécoise. Vous croyez que j'exagère?... En somme qu'est-ce qu'une constitution, si ce n'est la loi fondamentale d'un pays. Généralement on y retrouve énumérés les droits inaliénables des citoyens; nous avons déjà la Charte québécoise des droits et libertés! Ensuite, on y exprime le régime politique et le partage des pouvoirs; c'est ce que la présente consultation tente de renouveler. Si le ministre Charbonneau réussissait à convaincre son gouvernement de tenir un référendum lors des prochaines élections, le peuple québécois aurait ainsi une véritable occasion de s'affranchir de presque tous les vestiges désuets du vieux système colonial actuel.

Claude Béland, le président de la commission des institutions sur la réforme électorale, confirmait la très grande volonté des participants de concrétiser les changements souhaités. Les élections à date fixe, une forme de vote à la proportionnelle et l'adoption d'un système républicain font presque unanimité dans leurs grandes lignes. Pour éviter qu'une fois de plus le rapport d'une commission finisse tablée, il faut procéder à un référendum pour engager fermement le prochain gouvernement. Ce dernier, quel qu'il soit, élu par le sys-

tème présent, aura naturellement tendance à conserver ce qui l'a favorisé.

La réforme envisagée revalorisera le rôle de nos élus et fera en sorte que la volonté populaire soit beaucoup mieux reflétée dans les résultats des scrutins. Notre rapport de force devant le Canada sera décuplé! Imaginons un instant la légitimité extraordinaire de notre premier ministre élu grâce au suffrage universel direct de tous les Québécois, par rapport à son homologue canadien élu dans une seule circonscription et chef d'un parti ayant récolté à peine 40 % du vote populaire...

Jocelyn Jalette  
Joliette, 6 décembre 2002

## Ah la propagande

J'aimerais ici vous faire part d'une petite pensée que j'ai. Il est vrai que Saddam est loin d'être un personnage sympathique. Tout le contraire même. Mais que dire aussi de George W. qui vilipende les lois de protection de l'environnement aux États-Unis pour faire plaisir à ses amis du pétrole dont lui-même et son vice-président viennent. Avec 4 % de la population mondiale les États-Unis et responsables de 30 % de la pollution mondiale nos amis de la Maison Blanche ne sont-ils pas dangereux? Le goût de guerre de George W. n'est-il pas presque «palpable»? La presse américaine ne verse-t-elle pas de plus en plus dans la vulgaire propagande (voir CNN)?

Je crois que si Saddam est un danger pour la planète George W. et son équipe sont le Saddam de l'environnement et à ce titre tout aussi dangereux (et là je ne fais pas référence à leur folie guerrière). Je fais donc demande à l'ONU d'intervenir aux États-Unis en envoyant des inspecteurs vérifier tout ce qui s'est fait en matière de destruction de l'environnement depuis l'arrivée de George W. N'est-il pas facile de débiter des guerres lorsque l'on en souffre pas personnellement? N'est-il pas facile de se bomber le torse lorsque l'on se cache dans un ranch du Texas?

Paolo Raposo  
Le 9 décembre 2002

## LIBRE OPINION

## La continuité des politiques de précarisation

LUCIE BASTIEN

Porte-parole de l'Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal (OPDS-RM)

Quand il est question de la mondialisation des marchés et des accords internationaux de commerce tels que la ZLEA, les mouvements sociaux scandent «Les humains avant le marché!». Nous défendons la même position devant la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, car elle s'inscrit dans cette même logique d'accroissement de la compétitivité du coût de la main-d'œuvre québécoise dans le cadre de la mondialisation. Comment croire à la pertinence d'une loi qui vise à amplifier la logique du *workfare* (travail obligatoire) et de la précarisation du marché du travail?

L'énoncé de politique qui accompagne le projet de loi 112, intitulé «La volonté d'agir, la force de réussir», indique clairement que l'amélioration du revenu des personnes considérées sans contraintes à l'emploi sera conditionnelle à leur participation au marché du travail (précaire) ou à des mesures d'adaptation. Le projet de loi 112 parle de «prestation minimale» lors de l'application des «sanctions administratives» sans aucune autre garantie que celle de continuer à amputer le chèque de ceux et celles qui refusent les instructions de l'État. Avec cette définition minimaliste d'un revenu, il nous apparaît aberrant de croire aux promesses électorales d'un «barème plancher» qui viendrait providentiellement mettre fin à cette logique coercitive.

Sous couvert de «réciprocité», l'énoncé de politique laisse même entendre que l'amélioration du revenu d'autres catégories pourrait aussi être conditionnelle à leur participation à des mesures de travail ou d'adaptation (personnes avec contraintes permanentes ou temporaires, personnes immigrantes récentes ou membres de minorités visibles).

Sans compter que l'énoncé inscrit aussi l'accès au logement social dans cette logique de contrôle, ce qui apparaît déjà présent dans des projets pilotes tels que Mères avec pouvoir menés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

D'après l'énoncé de politique, le gouvernement veut instaurer des suppléments de revenu pour les petits salariés afin qu'ils atteignent un seuil de pauvreté nommé «revenu de solidarité». Ce seuil reste à fixer mais le gouvernement l'évalue autour de 10 000-12 000 \$ par année pour une personne seule, bien en dessous du seuil de faible revenu (SFR) établi par Statistique Canada

(18 849 \$ à Montréal). Il ne s'agit donc d'une réduction technique de la pauvreté, prônée par le patronat et ses alliés et qui pourra être légitimée cette fois par un «consensus» bien concocté avec les «partenaires» choisis pour siéger dans les instances consultatives.

Cette politique aura des effets systémiques sur le marché du travail. Les entreprises disposeront plus facilement d'une main-d'œuvre peu coûteuse, ce qui augmentera la compétition. Il leur sera plus facile de diminuer salaires et conditions de travail.

Une équipe de chercheurs de plusieurs pays européens affirme que les formes de cumul entre revenus de travail et suppléments «participent à l'extension de cette même précarité faite d'emplois insuffisamment rémunérés». Par exemple, au Royaume-Uni où a été implanté le programme de supplément de revenu appelé Working Family Tax Credit, selon les enquêtes les plus récentes, les employeurs déclarent trouver plus facilement des salariés pour des fonctions peu rémunérées tandis que les salarié(e)s estiment qu'une augmentation de salaire inutile puisque celle-ci leur ferait perdre le complément de revenu (Bouquin et Lévy, 2001).

L'alléchant rhétorique de la loi 112 sert à légitimer la politique de précarisation de l'emploi sous couvert de lutte contre la pauvreté en réponse à la démarche du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté appuyée par des centaines d'organismes au Québec. Nous ne croyons ni au discours ni à cette loi anti-pauvreté. Notre exigence d'un droit inconditionnel à l'aide sociale à un niveau au-dessus du seuil de pauvreté (SFR), donc sans obligation face au travail, est non négociable, même dans le contexte de la montée de la droite. Nous refusons les visions étroitement électorales. Il nous reste à nous organiser collectivement pour résister et non pour nous adapter, à nous unir entre précaires et «menacés» de précarité pour construire ensemble un contre-pouvoir à la base et non au sommet. Le pouvoir du marché sur nos vies n'est pas immuable et ne l'a jamais été.

## IDÉES



FALEH KHEIBER REUTERS

En liant le problème de la lutte antiterroriste à la présence hypothétique ou non d'armes de destruction massive en Irak, l'administration américaine a fait un saut dans l'inconnu qui ne convainc personne.

## L'Irak: le premier conflit géopolitique du XXI<sup>e</sup> siècle

ALBERT LEGAULT

Chaire de recherche du Canada en relations internationales, Université du Québec à Montréal. M. Legault vient de publier La lutte antiterroriste et la tentation démocratique autoritaire, aux presses de l'Université Laval.

En faisant de la lutte antiterroriste «la première guerre du XXI<sup>e</sup> siècle», le président Bush ne s'est pas trompé. Mais en liant le problème de la lutte antiterroriste à la présence hypothétique ou non d'armes de destruction massive en Irak, l'administration américaine a fait un saut dans l'inconnu qui ne convainc personne. Or, ce qui se joue et se trame en Irak a tout d'une première guerre géopolitique du XXI<sup>e</sup> siècle.

En effet, la mouvance internationale de ce conflit se situe à la jonction de trois phénomènes connexes plus ou moins interdépendants. Le premier est la Sainte Alliance entre les trois grands, c'est-à-dire entre Moscou, Beijing et Washington. Cette alliance rejoint tout à la fois les intérêts de la lutte antiterroriste et ceux de la sécurité énergétique, car sans stabilité, il est impossible de construire des pipelines ou des gazoducs. Le second élément est relié au premier. Les États-Unis, avec 3 % des réserves prouvées de pétrole, consomment 25 % de la production mondiale d'or noir. Il leur faut donc diversifier leurs sources d'approvisionnement et composer avec tous ceux qui souhaitent développer leurs ressources énergétiques. Enfin, l'excès actuel de capacité de production pétrolière rend impossible la réintégration du pétrole irakien dans le marché mondial, sans déstabiliser l'Arabie saoudite ou encore les cours mondiaux du brut.

### La Sainte Alliance Beijing-Moscou-Washington

Les spécialistes ont raison de faire un parallèle entre la Sainte Alliance des trois Cours du Nord en Europe (Prusse, Autriche et Russie) contre les dangers de la révolution libérale aux lendemains de la défaite des troupes de Napoléon en Europe, et la Sainte Alliance aujourd'hui formée contre le terrorisme à l'intérieur du triangle Moscou-Beijing-Washington. Moscou en arrache en Tchétchénie et ne semble guère capable de s'extirper de ce borbier. Beijing, pour sa part, est aux prises avec des mouvements islamistes ouïgours radicaux au Xinjiang, qui, soit dit en passant, recèle 30 % des réserves chinoises en gaz et pétrole. Quant aux États-Unis, ils continuent de se battre en Afghanistan ou d'aider les autres à se battre aux Philippines, en Géorgie, au Yémen ou ailleurs contre l'introuvable Oussama Ben Laden.

Sur ce fond commun de lutte antiterroriste vient se greffer une «communauté d'intérêt» bien comprise. En effet, la Chine, pays importateur net de pétrole depuis 1993, sera en 2020 aussi dépendant du pétrole des pays du Golfe que le sont aujourd'hui les États-Unis. La demande énergétique chinoise a doublé depuis les années 1980. Elle triplera d'ici à 2020 pour sans doute correspondre au quart de la demande mondiale globale.

Selon une déclaration du Consulat général de Chine à Houston, faite le 14 novembre dernier, la demande chinoise en 2030 sera équivalente à 9,8 millions de barils par jour (9,8 mb/j), soit à peu près le volume de pétrole importé quotidiennement par les États-Unis. Or, en la matière, la Chine craint, comme le diable dans l'eau bénite, la puissante armada maritime des États-Unis qui pourrait mettre en danger la sécurité de ses approvisionnements. Elle a donc intérêt à se tenir à carreau et à collaborer avec Washington, d'autant qu'elle ne pourra elle-même pourvoir au 1000 milliards de dollars qu'elle estime nécessaire d'investir dans son développement énergétique au cours des vingt prochaines années!

Selon Washington, au moins le cinquième de ces investissements devra provenir de l'étranger. Il en résulte, concluait une note du Département du Commerce américain, d'«immenses occasions» de collaboration pour les compagnies américaines intéressées par des «investissements à long terme». Staline, en son temps, n'avait pas tort de comparer les Chinois à des radis, c'est-à-dire «rouges à l'extérieur, et blancs à l'intérieur».

La Russie, de son côté, est devenue le deuxième producteur mondial de pétrole avec une production de 8,6 mb/j. Au rythme de production actuelle, les puits russes seront taris dans 20 ou 25 ans. Or, les installations russes sont vétustes, l'investissement étranger dans le secteur pétrolier se limite à un maigre 4,5 milliards de dollars, faute de lois capables de garantir aux investisseurs étrangers des rendements sûrs.

En outre, la privatisation sauvage qui s'est produite en Russie a donné lieu à l'émergence d'une oligarchie pétrolière qui ne pense qu'à ses intérêts, même si celle-ci contribue dans une proportion d'au moins 30 % au budget fédéral de l'Etat. La Russie se trouve donc dans l'étrange situation où le président Poutine contrôle les services secrets et l'armée, tandis que le secteur énergétique fait la pluie et le beau temps, au point même de s'opposer aux efforts de modernisation des autres secteurs de l'économie en matière de technologie.

Dans ces conditions, le dialogue énergétique russo-américain vient à point nommé consoler un président qui dépend de sa collaboration avec Washington pour survivre contre ses propres forces d'opposition intérieure. Plus précisément, la Russie n'a d'avenir que si des investissements massifs sont consentis dans le secteur énergétique, ce que les pays occidentaux semblent d'autant plus prêts à faire que la mer Caspienne contient entre 15 et 30 milliards de barils de réserves prouvées en pétrole. C'est le secrétaire américain même de l'Énergie, Spencer Abraham, qui l'a confirmé lors d'une déposition faite en juin dernier devant le Comité des relations internationales de la Chambre des représentants.

### Un mariage de raison obligé

Les circonstances du mariage de raison entre l'Arabie saoudite et les États-Unis sont bien connues. Les pays du Golfe disposent des deux tiers des ré-

servés de pétrole prouvées du monde; et l'Arabie saoudite est le plus grand producteur mondial de pétrole —quoi qu'elle ait été dépassée durant certaines années par la Russie—; et 60 % des 750 milliards de dollars qu'elle investit à l'étranger le sont aux États-Unis, générant ainsi 1,4 million d'emplois en Amérique.

En échange de la sécurité du royaume, l'Arabie saoudite est devenue le fidèle allié des États-Unis et cette situation n'a guère changé en dépit des attentats du 11 septembre. Le hic réside toutefois dans la totale dépendance des États-Unis à l'endroit des pays du Golfe. De plus, personne n'est en mesure de préciser si les États-Unis sont plus dépendants de Riyad que celle-ci ne l'est de Washington.

Peut-on légitimement ramener l'Irak dans le giron des grands producteurs pétroliers sans remettre en cause la stabilité politique du régime saoudien?

Chose certaine, l'écroulement du royaume saoudien ou encore son remplacement par un régime irresponsable serait une catastrophe mondiale, non seulement pour l'Europe et les États-Unis, mais aussi pour le Japon et la Chine. Pour l'instant, l'Arabie saoudite reste souveraine. Au rythme actuel de sa production d'or noir, elle peut se permettre de voir venir... En effet, la plupart des grands pays producteurs hors OPEP auront épuisé leurs réserves prouvées dans 30 ans, alors que Riyad est capable de soutenir son rythme de production pendant cent ans et plus encore.

Pourtant, la part des pays producteurs hors OPEP dans la production mondiale de pétrole n'a cessé de croître depuis la fin des années 70. Elle est

ainsi passée d'environ 35 % à 45 % en l'espace de vingt ans. En revanche, durant ce même espace de temps, celle des pays de l'OPEP a chuté d'à peu près 30 % à 27 %, en passant par un creux d'environ 15 % à la mi-décennie des années 80. Plusieurs facteurs expliquent cette situation.

L'amélioration des technologies d'exploitation du pétrole dont les coûts ne cessent de diminuer par rapport aux coûts de capitalisation initiaux, la diversification des sources d'approvisionnement, la découverte de nouveaux gisements et l'apport de l'offshore (mer de Chine, mer du Nord, Alaska, golfe du Mexique, golfe de Guinée, et bien d'autres) sont autant d'éléments qui sont venus créer une vive concurrence entre les différents exploitants pour l'accès aux consommateurs. Cette concurrence a abouti à une situation paradoxale où, comme le note le spécialiste Pierre Noël de l'Institut d'Économie et de Politique de l'Énergie de Grenoble, «les pétroles les moins coûteux du monde voient leur part de marché stagner dans un marché en croissance».

La «renaissance» des pays pétroliers en Asie centrale à la suite de l'effondrement de l'ex-URSS et les réserves en gaz et pétrole que contient la mer Caspienne, la privatisation des grandes compagnies pétrolières en Russie, et la volonté d'exploiter tout azimut ce qui est techniquement exploitable font que plusieurs pays dont les conditions géo-

logiques sont moins favorables, arrivent à survivre, voire même à être compétitifs aux prix en vigueur.

### Comment réintégrer l'Irak dans la structure financière mondiale du pétrole?

On aboutit naturellement à la tragique interrogation suivante: peut-on légitimement ramener l'Irak dans le giron des grands producteurs pétroliers sans remettre en cause la stabilité politique du régime saoudien?

Second possesseur de réserves prouvées au monde —112 milliards de barils et sans doute autant ou davantage en réserves ultimes—, l'Irak pourrait doubler, tripler, voire même quadrupler sa production pétrolière dans les dix prochaines années, pour peu qu'il y ait modernisation de ses infrastructures et forts investissements dans le secteur du raffinage.

Déjà, il existe une capacité excédentaire de production de pétrole dans le monde — à 90 % en provenance des pays du Golfe — et la réinsertion de l'Irak dans ce réseau affectera l'Arabie Saoudite au tout premier chef. Or, celle-ci a déjà subi le contrecoup d'une diminution de production de 750 000 mille barils/j l'année dernière, pour constater que la Russie ne respectait pas ses quotas de production...

Lors du sommet de Prague, la Russie, semble-t-il, a obtenu des États-Unis la promesse que le baril de pétrole du Brent — la dénomination la plus courante pour facturer le baril de brut — ne descendrait pas, en cas d'une guerre livrée à l'Irak, en dessous de 19 \$ US. En deçà de ce seuil, les investissements énergétiques russes risqueraient de devenir négatifs. En outre, les États-Unis ont précisé que les engagements de la Russie en Irak seraient «respectés».

C'est donc dire que Washington devra trouver les moyens de faire rembourser par l'Irak sa dette de 8 à 12 milliards de dollars contractée à l'égard de Moscou, sans parler de celle en souffrance envers la France.

De plus, le tiers des réserves prouvées de pétrole irakien se trouve dans la région de Kirkouk et de Mossoul où vivent d'importantes populations turkmènes. La Turquie, fortement pénalisée par la guerre du Golfe, pourrait donc y trouver ses intérêts — même si une première récompense lui a déjà été accordée pour la dédommager de sa participation indirecte à la guerre de la coalition en 1991, à savoir le soutien américain à la construction de l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan. Enfin, on ne voit pas pourquoi Washington demanderait à ses alliés de supporter, cette fois, les coûts de la guerre qui s'annonce en Irak. Riyad fermera les yeux tant et aussi longtemps que Washington ne se sera pas remboursé pour le coût de ses opérations militaires. Bien sûr, uniquement si la guerre a lieu. En définitive, ce qui se passe en Irak vise tout autant l'Arabie Saoudite que Bagdad. Il y a un prix à payer pour New York. Il y a aussi un prix à payer pour la démocratisation des régimes dictatoriaux —encore que certains n'y verront que l'esprit prédateur de l'Occident. Enfin, le régime saoudien, engoncé dans sa maladresse du wahhabisme, doit désormais être réformé. L'heure de vérité a sonné. Il n'est pas sûr, toutefois, que toutes les pendules soient à la même heure...



Michel Venne

## Vivre ici

Le Québec a perdu plus de résidents au profit des autres provinces canadiennes qu'il n'en a attiré en provenance du reste du Canada entre 1996 et 2001. Le solde migratoire interprovincial est négatif de 57 000 habitants durant cette période. Faut-il s'en inquiéter? Sur-tout, faut-il, pour cette raison, adopter les politiques économiques et fiscales de l'Ontario et de l'Alberta, les grandes gagnantes de la loterie des migrations interprovinciales, pour renverser cette tendance?

D'abord, ces chiffres ne révèlent pas un exode massif. La population du Québec est, si on la compare à celle des autres régions nord-américaines, d'une formidable stabilité. Ainsi, 57 000 départs nets représentent moins de 1 % de la population québécoise. Cela peut sembler idiot de le faire remarquer, mais cela implique que 99 % des Québécois ont préféré rester.

Contrairement à ce qui a été dit, les Québécois sont loin d'être ceux qui migrent le plus vers les autres provinces. Entre 1996 et 2001, le Québec a attiré quelque 62 400 personnes provenant d'une autre province et en avait perdu 119 700 dont les deux tiers au profit de l'Ontario.

En comparaison, durant la même période quelque 190 000 Ontariens ont déménagé dans une autre province, malgré le fait que la leur connaissait une période de grande prospérité. Quelque 122 800 personnes sont parties de l'Alberta, pourtant le nouvel Eldorado canadien. Et 175 000 ont quitté l'ancien paradis terrestre que constituait la Colombie-Britannique pour s'établir dans une autre province.

La relative stabilité démographique du Québec est souvent présentée comme un signe de la faiblesse de son économie, incapable, dit-on, d'attirer ici les personnes les plus productives, et un témoignage de la «lourdeur» de son modèle social.

Or les chiffres démentent ce qui précède.

D'abord, la population du Québec continue d'augmenter malgré un taux de natalité parmi les plus bas en Occident et malgré le fait que, francophone, le Québec n'est pas la destination préférée des immigrants venus vivre en anglais le rêve américain.

C'est vrai que la population du Québec croît moins vite que celle du reste de l'Amérique du Nord, mais elle a augmenté, depuis vingt ans, à un rythme quatre fois supérieur (1,1 % par année) à la moyenne des pays du G7 qui, depuis 1980, s'est établie à 0,3 % par an.

Des pays plus prospères que le Québec affichent des taux de croissance démographique inférieurs au nôtre. C'est le cas du Japon, du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie et de l'Allemagne.

Ensuite, au cours des dix dernières années, l'économie québécoise a enregistré des progrès fulgurants. À telle enseigne que l'écart entre le revenu par habitant des Québécois et celui des Ontariens n'est plus que de 7 % alors qu'il était de 21 % en 1960. Le progrès à ce chapitre est constant. En outre, le taux de chômage est aujourd'hui plus élevé à Toronto qu'à Montréal. Nous sommes également plus productifs que dans le reste du Canada. La richesse produite par habitant (PIB par capita) a augmenté de 33 % au Québec entre 1991 et 2000 contre 18 % au Canada et 16 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

Il est vrai que l'on choisit le lieu où l'on vit en fonction de l'emploi qu'on y trouve. Mais beaucoup d'autres raisons influencent ce choix. La qualité de vie est une donnée de plus en plus importante dans les sociétés avancées où l'essentiel du temps, pour l'immense majorité de la population, n'est plus occupé à pourvoir aux besoins essentiels comme se nourrir ou se loger.

Si des Québécois ont quitté le Québec pour l'Ontario, il se peut que ce soit à cause du taux d'imposition qui y est inférieur. Mais pourquoi, alors, y a-t-il près de 37 000 Ontariens qui sont partis de la province voisine au cours des cinq dernières années pour s'établir chez nous?

Chaque société doit, bien entendu, être attentive aux phénomènes migratoires et se comparer à ses voisins. Mais la comparaison ne peut pas être le seul critère qui détermine les politiques. En fait, le premier critère devrait demeurer la préférence des citoyens qui vivent là. Cette préférence est déterminée par la démocratie.

Le taux d'imposition est, pour certaines catégories, plus élevé au Québec qu'en Ontario. Mais la disponibilité de capital de risque dans certains secteurs industriels ciblés est plus intéressante au Québec; les tarifs d'électricité sont imbattables; les droits de scolarité universitaire sont les plus bas du continent; les services de garde coûtent 5 \$ par jour au lieu de 25 ou 30 ailleurs au Canada; l'écart entre les plus riches et les plus pauvres est moins élevé ici qu'ailleurs en Amérique; notre participation au réchauffement de la planète est de moitié inférieure à la moyenne canadienne.

Et puis nous parlons français, Montréal est un carrefour culturel unique en Amérique, symbole de tolérance et de dialogue, à l'avant-garde des mouvements pour le respect de la diversité culturelle et des droits des minorités.

C'est cet ensemble de faits qui font un «modèle». Il y a bien des gens qui vivent ici et qui décident d'y rester à cause de ce modèle-là justement. Le défi n'est jamais d'importer ici le modèle des autres, mais d'améliorer le nôtre pour qu'il continue de rendre heureux le plus grand nombre d'entre nous.

Michel Venne est directeur de L'annuaire du Québec, chez Fides.

vennem@fides.qc.ca

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Jeanne Corriveau (vigile), Marie-Andrée Chouinard (éducation) ; Paul des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Julie Carpentier (sports), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny, Eric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Aharie (secrétaire à la rédaction) ; Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Otis-Dionne (commis); La documentation : Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Annie Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Armelle Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATION, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Marie-Eve Santeur, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Laffeur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## MARIJUANA

SUITE DE LA PAGE 1

Les conséquences d'une condamnation pour possession simple «sont disproportionnées par rapport au tort associé à cet acte», reconnaît le récent rapport du Comité des Communes sur les drogues, un document encensé par M. Cauchon.

Bref, la marijuana fait l'objet d'un intense débat politique et social auquel la Cour de Beverley McLachlin n'a pu rester étrangère. «Vous nous placez dans une position difficile. Le gouvernement du Canada s'est engagé dans un processus de changement de la loi dont nous ne savons pas tout [traduction libre]», a lancé le juge Louis LeBel. Son collègue, Ian Binnie, a souligné les contradictions entre les positions du ministre Cauchon et celle de ses avocats. Mme McLachlin a finalement reporté l'affaire au printemps, le temps que le fédéral clarifie sa position.

Cette décision en apparence banale illustre le changement de garde à la Cour suprême. Dès sa nomination comme juge en chef, il y a trois ans, Mme McLachlin a exprimé sa volonté d'établir «un dialogue» entre le Parlement et l'ultime tribunal. Mme McLachlin est arrivée à la tête de la Cour suprême à une époque où les critiques contre «l'activisme» des juges fusaient de toutes parts dans les milieux conservateurs du pays. Le débat sur le pouvoir des juges est encore bien vivant. La Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse vient tout juste de dénoncer l'influence qu'ils exercent sur les affaires de l'État au détriment du politique.

Mme McLachlin se montre très sensible à ces critiques et à la perception générale du public à l'égard de la Cour suprême, estime Alain-Robert Nadeau, avocat et docteur en droit constitutionnel. «Ca me semble exceptionnel qu'une Cour reporte une audience. Ça me semble être dans le ton de la juge en chef Beverley McLachlin. Elle est davantage soucieuse de l'autorité du Parlement», dit-il.

## Un vieux débat, une longue méfiance

Christopher Clay paraît vendredi dans le hall de la Cour suprême avec un poster géant de la une du *Globe and Mail* du 20 juin 1970. «Ottawa to ease marijuana law», titrait l'article (Ottawa va assouplir la loi sur la marijuana). Trente-deux ans plus tard, Clay attend toujours. Accusé de possession, possession en vue de trafic et trafic de marijuana, il veut bien croire le ministre Cauchon, mais... «Ça fait trente ans, et il y a eu bien des promesses. J'aimerais croire qu'ils sont sincères, mais tant que je n'aurai pas vu le projet de loi, je vais demeurer sceptique», a-t-il dit.

L'un de ses avocats, Paul Burnstein, s'est montré beaucoup plus cinglant, qualifiant les récents commentaires du ministre Cauchon comme étant «irrespectueux» à l'égard du processus judiciaire. Les activistes de la marijuana ont la mémoire longue. Ils se souviennent que les gouvernements fédéraux ont promis des changements à chaque fois que la pression sociale devenait trop forte... sans jamais s'exécuter. C'est pourquoi les avocats de Christopher Clay et de Victor Caine, ainsi que David Malmo-Levine (il se représente seul), voulaient aller de l'avant dès vendredi. Dès trois, Caine est le plus déçu. Si le ministre Cauchon décriminalise la marijuana, son cas pourrait devenir «académique», a reconnu son avocat, John Conroy, puisqu'il n'est accusé que d'une infraction de possession simple.

Condamné à une amende pour avoir fumé un joint dans sa camionnette, Clay se prépare depuis huit ans à ce rendez-vous final avec la justice. Ses arguments ont même été repris par Malmo-Levine et Clay. Ils plaident tous trois que les dommages imputés à la marijuana sont si minimes que l'État n'a aucune raison d'en réprimer l'usage par les voies du Code criminel. Il s'agirait même d'une violation à l'article 7 de la Charte garantissant le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne.

Ils dénoncent l'absurdité de la prohibition, arguments constitutionnels à l'appui. Malmo-Levine aspire même à devenir «un pusher éthique» qui pourra renseigner les citoyens sur le bon usage du cannabis comme il le faisait dans son Harm reduction Club de Vancouver. Peu importe les intentions d'Ottawa, ce coloré activiste, qui emploie sa vie comme «un véhicule de changement social», pourra connaître son heure de gloire au printemps.

«Nous ne croyons pas que les politiciens nous donneront des balises satisfaisantes. Nous avons besoin de l'éclairage de la Cour suprême», a dit John Conroy. La Cour suprême finira bien par régler ces histoires de joints.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340  
Par courrier [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

*Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## ARAFAT

SUITE DE LA PAGE 1

Le premier ministre israélien Ariel Sharon «veut faire passer ses attaques contre le peuple palestinien en les présentant sous un nouveau jour, a-t-il estimé. Il sait qu'il n'y a pas de liens entre al-Qaïda et la Palestine.»

Arafat a dénoncé les attentats du 11 septembre 2001 et le leadership palestinien s'est efforcé de distinguer sa bataille contre Israël de la campagne de terreur menée par al-Qaïda. Tout le contraire, la stratégie du premier ministre Sharon a consisté à tenter de mettre dans le même sac les actions terroristes palestiniennes et celles d'al-Qaïda.

Le mois dernier, al-Qaïda a revendiqué le double attentat anti-israélien commis au Kenya, le qualifiant de «cadeau du Ramadan» au peuple palestinien. La déclaration a été interprétée comme une tentative du réseau de gagner des appuis dans le monde arabe où le conflit israélo-palestinien a d'énormes répercussions. C'est à l'évidence contre cette récupération que s'est insurgé M. Arafat dans les pages du *Sunday Times*.

## Pas de Bethléem pour Arafat

Bloqué par l'armée israélienne depuis plus d'un an à Ramallah, en Cisjordanie, M. Arafat a du reste fait valoir que cela «ne changeait rien» pour lui. «J'ai besoin d'une demi-heure de soleil par jour, a poursuivi le dirigeant palestinien. Mais je ne peux pas sortir: des francs-tireurs israéliens sont postés à l'extérieur.»

Israël a d'ailleurs fait savoir hier, sur décision du cabinet Sharon, que son armée allait continuer à occuper Bethléem et interdirait à Yasser Arafat de s'y rendre pour la messe de minuit.

Les forces de sécurité israéliennes ont annoncé pour leur part avoir déjoué une série d'attentats, dont une attaque en préparation contre l'hélicoptère d'Ariel Sharon et une attaque suicide hier à Jérusalem.

Le ministre de la défense Shaoul Mofaz a indiqué quant à lui qu'«un retrait des forces israéliennes de la ville n'était pas à l'ordre du jour», mais que le nécessaire serait fait pour permettre à des fidèles de par-

ticiper à la messe de minuit et à des touristes de se rendre à cette occasion à Bethléem.

«Il n'y a aucune raison de permettre à Yasser Arafat de participer à une cérémonie symbolisant la paix et la réconciliation, alors qu'il n'a rien fait contre le terrorisme et n'a apporté que des catastrophes aux chrétiens palestiniens», a affirmé un haut responsable israélien.

Les Palestiniens ont aussitôt dénoncé les «provocations» d'Israël. «L'attitude israélienne est stupide et constitue une provocation à l'encontre du peuple palestinien, c'est également un défi patent au droit international», a affirmé Nabil Abou Roudeina, conseiller de M. Arafat.

L'armée israélienne, qui bloque M. Arafat dans son quartier général de Ramallah en Cisjordanie depuis plus d'un an, a réoccupé le 22 novembre Bethléem en riposte à un attentat suicide à Jérusalem.

Le dernier déjà M. Arafat, qui est musulman, n'avait pu se rendre à Bethléem pour assister à la messe en l'église Sainte Catherine attenante à la grotte où Jésus est né selon la tradition chrétienne, comme il le faisait chaque année depuis le passage de la ville sous contrôle de l'Autorité palestinienne en 1995.

Jeudi, le président israélien Moshé Katsav avait promis au pape Jean-Paul II à Rome un retrait de Bethléem pour Noël s'il n'y avait pas «d'alertes terroristes». Mais cette possibilité avait été ensuite écartée par l'armée.

Par ailleurs, la direction palestinienne a invité le Congrès et l'administration américains à superviser les prochaines législatives et présidentielles qui se tiendront, «dès que les conditions le permettront».

Ces élections, prévues le 20 janvier, pourraient être reportées du fait de la réoccupation de la Cisjordanie par Israël.

## Le scandale au Likoud: une enquête est ouverte

Entre-temps, la campagne pour les législatives israéliennes du 28 janvier s'est réchauffée, avec l'ouverture par la police d'une enquête sur ordre du conseiller juridique du gouvernement, Eliyakim Rubinstein, concernant les affaires de corruption au Li-

koud, nées du scandale des pots-de-vin lors de ses élections internes.

Des sondeurs croient que le scandale pourrait coûter au Likoud des voix sans toutefois remettre en cause sa victoire prévue aux législatives du 28 janvier.

«La probité compte pour les citoyens du pays et le dernier sondage, à la suite de élections internes du Likoud, a déjà montré une perte de trois à quatre mandats pour le parti» dans les intentions de vote des électeurs, a déclaré hier Mina Tzema, directrice de Dahaf, l'un des instituts de sondage israéliens les plus crédibles. «Toutefois, le scandale n'a pas affecté directement l'image de M. Sharon qui reste aux yeux des électeurs digne de confiance.»

La popularité de M. Sharon n'a guère été entamée depuis son entrée en fonction en mars 2001, en dépit de la dégradation de la situation sécuritaire et économique du pays.

Le Likoud obtiendrait 35 sièges (contre 19 actuellement) aux législatives anticipées, alors que des sondages antérieurs le créditaient de 38 sièges, puis 33 sur un total de 120 au Parlement, selon le sondage de l'institut Dahaf publié vendredi par le journal *Yediot Aharonot*.

Son challenger, le Parti travailliste, dirigé par Amram Mitzna, obtiendrait 22 députés (contre 25 actuellement), alors que les précédents sondages le créditaient de 21 sièges.

Les accusations de corruption portées par des candidats malheureux du Likoud à la députation, concernant la désignation le 8 décembre des candidats aux législatives par son comité central, ont fait bouler de neige.

La presse a fait ses choux gras de récits de valises bourrées de billets de banque qui sont passées de main en main lors de ces élections internes.

Des témoignages pour le moins troublant de candidats à la députation ont été publiés, comme celui de la députée sortante Nehama Ronen, qui a déclaré que 300 dollars lui ont été réclamés pour chaque vote d'un membre du comité central du Likoud en sa faveur.

«La mafia est entrée à la Knesset», a titré le *Yediot Aharonot*, citant des sources au ministère de la Justice.

## SINGH

SUITE DE LA PAGE 1

Jaggi Singh est un collaborateur du Mouvement de solidarité internationale, qui a placé l'armée israélienne dans l'embarras cet automne. Une bénévole du groupe a déclaré le 22 septembre dernier qu'elle avait vu un soldat israélien abattre délibérément un adolescent palestinien inoffensif, à Naplouse en Cisjordanie. Tsahal enquête toujours sur cette affaire. À l'origine, des responsables militaires avaient indiqué que le garçon de 13 ans, Baha Albahsh, s'était brûlé à mort en manipulant une bombe incendiaire.

Le ministère des Affaires étrangères du Canada a appris l'interception de Jaggi Singh hier matin, mais personne n'a pu entrer en contact avec lui. «Il n'est pas sous mandat d'arrêt. Il est simplement détenu comme une personne à qui l'on refuse l'entrée», a confirmé André Lemay, porte-parole du ministère fédéral.

Depuis le 15 novembre, le ministère des Affaires étrangères suggère aux Canadiens de reporter «tout voyage touristique en Israël» et de ne pas mettre les pieds en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza. Dans la foulée des attentats du 11 septembre aux États-Unis et de la reprise de l'Intifada au Proche-Orient, Israël refoule aux frontières les ressortissants palestiniens et «tous les autres voyageurs canadiens que les autorités frontalières croient sympathiques à la cause palestinienne», précise le site Internet du ministère dans la section «Conseils aux voyageurs».

«Ça ne prend pas grand-chose pour avoir une réaction rapide des autorités. Le pays est sur le qui-vive présentement», a confirmé hier M. Lemay.

Selon l'organisme québécois Solidarité pour les droits humains palestiniens, l'incident témoigne de la volonté des autorités israéliennes de «criminaliser toute dissidence politique».

«Ça s'inscrit dans une tendance de fond en Israël. De plus en plus, on essaie de cibler le Mouvement international de solidarité, qui s'est développé en Israël et dans les territoires occupés. On essaie d'arrêter toute personne qui est moindrement soupçonnée d'avoir des sympathies pro-palestiniennes», a commenté Ahmed Abdirahman, porte-parole de Solidarité pour les droits humains palestiniens.

## OTIS

SUITE DE LA PAGE 1

«À cause de leur tradition bouddhiste, les Japonais ont intégré depuis des années des modes de médiation jusqu'à la Cour suprême. Au Japon, le conflit judiciaire est perçu comme un échec», explique-t-elle.

À force de réfléchir, elle a une inspiration. Fin 1996, durant les vacances de Noël, elle jette sur papier les grandes lignes du système qu'elle aimerait voir instaurer. Il lui faudra une demi-heure. Plus tard, elle le peaufinera, en parlera à ses collègues. Mais l'essentiel était là, et c'est ce qu'elle présentera à son juge en chef.

«Il m'a écoutée longuement, très silencieux. Puis il m'a dit: "C'est intéressant. Dis-moi comment tu mettrais ça au monde." J'ai répondu: "On va y aller avec un projet-pilote. On ne fatiguera personne, on ne commencera pas à faire des conférences ou de la consultation. On l'offre, on met des feuilles à l'entrée du greffe, on explique le système et on y pense pendant qu'on le fait.»

«Le but, c'était de voir si on pouvait aider les justiciables. Si je change d'idée pendant la médiation ou avant même que débute la séance, très bien, on retourne au tribunal. Il n'y avait rien à perdre à l'essai.»

Séduit par cette approche, le juge Michaud la fait nommer à Montréal, en août 1997, et la remplace par son ancien acolyte, le juge Robert Pidgeon, qui aura la charge de la médiation à Québec.

Toutefois, les résistances seront fortes, intenses. Bien des avocats et des juges sont encore réfractaires à cette approche. «Quand on propose quelque chose de neuf, on a besoin d'une énergie colossale derrière soi. Là, au contraire, je devais vivre cette difficile période de questionnement», se rappelle-t-elle.

Mais Louise Otis est une incorrigible optimiste: ça résiste? Tant mieux, c'est la meilleure façon d'améliorer le produit! «La résistance fait partie du processus. Lorsqu'on fait un changement radical, important, ça lève. C'est sain, c'est normal, c'est légitime. Si on n'est pas capable de supporter ça, qu'on n'y aille pas.»

La médiation a survécu, Louise Otis aussi, invitée partout pour expliquer sa méthode. Une cause sur dix est maintenant traitée de cette façon à la Cour d'appel du Québec, pour un total de plus de 450. Et Louise Otis croit profondément «qu'au moins 50 % des litiges privés pourraient être réglés par la voie de la justice négociée».

L'idée a néanmoins été implantée sur la pointe des pieds: les conflits en matière familiale d'abord, puis le droit civil un an plus tard. Et les PME pour gérer des litiges entre actionnaires. Puis, de façon inattendue, les municipalités — à leur demande même.

La prochaine étape, c'est la justice pénale. Louise Otis vient de poser les jalons d'un premier programme de médiation pénale. Mais l'affaire est délicate: cette fois, les sous-ministres et l'ensemble des tribunaux concernés sont impliqués. «La justice pénale est par essence publique. Elle ne se négocie pas et ne se fait pas en secret. Mais, en même temps, c'est une justice dans laquelle l'accommodement peut exister», affirme la juge avec ferveur. Et qui croira que quelque chose puisse résister à Louise Otis, dont l'intelligence vive et le dynamisme se perçoivent au premier coup d'œil.

## Une authenticité

Pourtant, la Cour suprême lui a échappé. Depuis

quelques années, son nom fait partie de la courte liste de ceux susceptibles d'y accéder. Au printemps passé, avec le départ à la retraite de Claire L'Heureux-Dubé, elle était même la favorite. Mais le 8 août dernier, c'est plutôt le juge Marie Deschamps, dont le nom n'avait jamais circulé publiquement, qui a été nommée.

Jusqu'à son entrevue avec *Le Devoir*, Louise Otis avait refusé de commenter la situation — et se refusait toujours à discuter des rumeurs voulant qu'elle ait été écartée en raison de sympathies péquistes passées.

Mais elle veut bien raconter aujourd'hui comment elle a accueilli la nouvelle. «Quand la nomination est sortie, je faisais de l'escalade dans les Rocheuses avec mon fils. Il m'a regardé et m'a dit: "Au fond, tu ne la voulais pas." J'ai souri, mais j'ai choisi d'escalader la plus grosse montagne ce jour-là. Je lui ai dit: "On va se rendre au sommet de quelque chose aujourd'hui!", conclut-elle en riant.

«Mais si je veux être très honnête, précise-t-elle en jurant de sa sincérité, je n'avais probablement pas l'enthousiasme qu'il fallait. Je pense que lorsqu'on désire profondément quelque chose, mais vraiment profondément, les choses se font naturellement. J'étais très ambivalente, et je l'ai été jusqu'à la fin.»

Reste qu'à son retour de vacances, avec à son horaire une médiation fixée deux mois plus tôt, elle a songé: «Qu'est-ce que je fais ici? Parce qu'à un moment donné, au début de l'été, j'avais pensé que je ne reviendrais plus.» Elle a pourtant entamé le travail, avec des parties récalcitrantes, persuadées qu'il fallait tout arrêter. «Et on a finalement tout réglé. C'était presque impensable!»

«Quand on est sorti, poursuit-elle, l'une des parties, qui n'est pourtant pas dans le champ des émotions, m'a sauté au cou, littéralement. Elle m'a dit: "Mme Otis, c'est super ce que vous faites!" Je suis restée seule devant l'ascenseur, je me suis mise à rire et je me suis dit: "C'est exactement ça."»

La Cour suprême, depuis, c'est fini pour elle. Même si on le lui redemandait. Même si elle aurait pu, pourquoi pas, y instiller un peu de son système, vu l'impact majeur de plusieurs décisions du plus haut tribunal du pays. «Il pourrait être envisageable, dit-elle, qu'avant que la Cour suprême rende une règle de droit, on puisse au moins mettre en conciliation les intérêts en jeu. Ce pourrait être des comités de sages, composés d'experts, de parties appropriées, pour discuter de la faisabilité d'une solution.»

Pourtant, Louise Otis croit également à la pertinence du système traditionnel. Parce qu'il y a des choses qui ne se négocient pas. «Par exemple, tout ce qui est droit constitutionnel, droit d'ordre public, là où il y a déséquilibre total de l'échelle du pouvoir. Entrer dans un rapport de négociation avec quelqu'un qui n'a absolument aucun pouvoir, c'est un exercice périlleux. Ce type de conflit doit demeurer du ressort de l'arbitre neutre qui, par l'acte de juger, va rééquilibrer les rapports.»

Mais elle croit aussi profondément à la médiation, même si ça ne fait pas les manchettes. «Vous savez, c'est très humble, la conciliation, personne n'en parle. Mais le vendredi soir, à huit heures et demie, quand je quitte la salle et que des parties tout doucement me touchent l'épaule, il y a une authenticité... Juste ce contact des gens, c'est un cadeau.»

## INSOMNIE

SUITE DE LA PAGE 1

Les individus aux prises avec une insomnie psychophysiologique ont tendance à se coucher plus tôt avec l'idée que parce qu'ils n'ont pas bien dormi les nuits précédentes, ils doivent se mettre au lit de bonne heure. Le matin, ils essaient de prolonger leur sommeil en restant dans leur lit pour récupérer de l'insomnie de la nuit. Dans la journée, ils font des siestes. «En modifiant ainsi leurs heures de coucher et de lever, ils augmentent le temps passé au lit et renforcent leur problème d'endormissement», a souligné Eric Lainey.

En plus d'étendre leurs horaires de sommeil, certains insomniaques écoutent la télévision ou se plongent dans la lecture d'un livre palpitant dans l'espoir que cela les aidera à s'endormir. Certains introduiraient même le téléviseur dans leur chambre à coucher. «Le stimulus déclencheur du sommeil qu'est l'action de "se coucher" n'est plus associé à la réponse qu'est l'endormissement chez les insomniaques, car, à ce moment, ils mettent en marche une activité d'éveil comme la lecture et l'écoute de la télévision», a expliqué le spécialiste du sommeil.

Les stratégies thérapeutiques utilisées avec succès auprès de cette catégorie d'insomniaques tentent d'éliminer ces nouvelles habitudes entourant le sommeil. Une première technique vise à retrouver l'association entre le stimulus («je me couche») et la réponse («je m'endors»). Pour ce faire, on invite la personne à attendre de ressentir le besoin de dormir avant d'aller au lit. Et si au bout d'un certain laps de temps déterminé — au terme duquel elle ne pense pas pouvoir se rendormir —, elle ne s'endort pas, elle doit se relever, sortir de sa chambre et reprendre une activité calme, telle qu'une lecture sereine dans un environnement peu lumineux. Il vaut mieux éviter d'allumer la télévision qui constitue un niveau de stimulation trop intense, précise Eric Lainey. La personne doit rester éveillée aussi longtemps que le besoin de sommeil ne se manifeste pas. Elle doit aussi respecter un délai minimum avant de rejoindre son lit, un délai similaire à celui qu'elle s'impose avant de se lever lorsque débute un épisode d'insomnie. Elle reproduit ce comportement autant de fois qu'il y aura de réveils nocturnes.

Une seconde technique, dite de restriction de sommeil, consiste à retarder l'heure du coucher tout en maintenant fixe l'heure du lever afin de réduire le temps passé dans le lit. Cette technique vise à améliorer l'efficacité du sommeil, c'est-à-dire la proportion du temps passé au lit qui est consacrée au sommeil. Chez les bons dormeurs, cette proportion est d'environ 95 %. Par restriction de sommeil, on s'efforce d'atteindre le seuil de 85 %, qui constitue une amélioration significative de la qualité du sommeil, a fait remarquer le chercheur.

En plus de combiner ces deux techniques, la thérapie prévoit aussi de travailler sur la composante cognitive du sujet insomniaque. En le renseignant sur la physiologie du sommeil, on espère modifier ses idées préconçues sur la question. Certains insomniaques découvrent ainsi qu'ils n'ont pas besoin de dormir 10 heures par nuit, puisqu'ils font partie de cette catégorie de petits dormeurs pour lesquels six heures de sommeil suffisent amplement. «Certains insomniaques sont de petits dormeurs qui s'ignorent», a souligné le Dr Lainey. «À cause des habitudes de leur entourage, ces faux insomniaques passent plus de temps dans leur lit qu'ils n'en ont véritablement besoin.»